

RESEAU INTERNATIONAL  
DES ORGANISMES DE BASSIN

INTERNATIONAL NETWORK  
OF BASIN ORGANIZATIONS

RED INTERNACIONAL  
DE ORGANISMOS DE CUENCA

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1996 N° 3

# La lettre du réseau

## MEXIQUE PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**L**a première Assemblée Générale se tiendra au Mexique du 27 au 29 mars 1996.

Depuis la réunion constitutive qui a eu lieu en France à Aix-les-Bains, en mai 1994, à l'invitation des organismes de bassin français, le Bureau de Liaison du RIOB a tenu trois réunions respectivement en Roumanie (octobre 1994), Pologne (mars 1995) et Mexique (septembre 1995).

Ce Bureau est composé de MM. BENEVIDES (Brésil), CHIROUZE (France), LASCU (Roumanie), KOUADIO (Côte d'Ivoire), NOAIN (Espagne), MESTRE-RODRIGUEZ (Mexique), OSTOJSKI (Pologne), ROEDJITO (Indonésie).

Le Bureau a adopté les textes de la "Déclaration d'Adhésion" et de la "Charte d'Organisation et de Fonctionnement" du Réseau qui seront proposés à l'approbation des Organismes-membres lors de la prochaine Assemblée Générale de Morelia (Mexique) qui devrait réunir des représentants des **31 pays** intéressés par une démarche de gestion intégrée de leurs ressources en eau à l'échelle de grands bassins hydrographiques.

Le Bureau a lancé les premiers projets collectifs qui intéressent les Organismes-Membres :

### LA LETTRE DU RÉSEAU

Rédigée par les membres du Réseau eux-mêmes, elle sert de trait d'union et est un lieu privilégié d'échange d'information sur leurs expériences.

Deux numéros ont été publiés en 1995, dont le second a été diffusé en 5000 exemplaires dans les trois langues officielles du RIOB (Français, Espagnol et Anglais).

### LA JOURNÉE TECHNIQUE INTERNATIONALE "L'INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION"

Elle se tiendra le 28 mars 1996 durant l'Assemblée Générale de Morelia.

Ce colloque doit permettre de réfléchir aux solutions à mettre en oeuvre pour développer des réseaux de mesures et d'analyses, optimiser la collecte des données nécessaires, créer de véritables "observatoires de bassin" synthétisant l'information utile tant pour la planification que la fixation de redevances et le suivi des programmes d'intervention prioritaires.

La restitution des données sous des formes facilement compréhensibles et accessibles aux Autorités comme aux membres des Comités de Bassin est également une question très importante.

Les membres du Réseau ont été sollicités par le Secrétariat pour rédiger leurs contributions pour le colloque afin de constituer un **dossier de référence** qui sera particulièrement utile.

### UN ATELIER INTERNATIONAL SUR L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS

Il se tiendra à l'initiative des Autorités Roumaines en juin 1996 à CONSTANZA (Roumanie) et visera à faire le point de l'organisation des institutions de l'eau dans les différents pays concernés par le RIOB : il s'agira d'un **véritable cours d'administration comparée** fort utile pour développer les principes d'une meilleure gestion des ressources adaptés à chaque situation locale.

Le Bureau de Liaison a par ailleurs confirmé le mandat donné à l'Office International de l'Eau pour assurer pour la première période de quatre ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 1998, le Secrétariat Technique Permanent du RIOB, avec le soutien des six Agences françaises de l'Eau.

## LE PROJET "AQUADOC-INTER"

Il vise à l'échange de documentations institutionnelles à partir de références harmonisées entre les organismes de bassin.

Il s'agit de créer les conditions d'un échange international au sein d'un réseau harmonisant les systèmes de références, les modalités de requête et les mises à disposition des copies, donc de rendre transparent pour les utilisateurs l'accès aux informations qu'ils souhaitent, quelle qu'en soit la source.

La première étape du projet, qui s'appuiera sur des professionnels du traitement documentaire, est la désignation des "Centres Documentaires Relais Nationaux" (CDRN).

Le Centre Documentaire Relais National (CDRN) servira dans chaque pays de "facilitateur" dans les relations entre les "usagers" (organismes ministériels ou de bassin de son pays) et l'information mobilisée de façon collective au sein du RIOB et sera en fait le "guichet" servant de relais

entre les utilisateurs nationaux, les bases spécialisées nationales et le réseau.

**Les Centres désirant faire partie de ce projet sont priés de remplir le formulaire P. 16 et de le renvoyer au :**

**Secrétariat Technique Permanent  
Office International de l'Eau**

**Fax : 33 (1) 40 08 01 45**

# AFRIQUE CÔTE D'IVOIRE

## POLITIQUE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application des résolutions de l'Agenda 21 de la Conférence de RIO DE JANEIRO en juin 1992, la Côte d'Ivoire vient de se doter d'un Plan National d'Action Environnementale (PNAE) pour les quinze années à venir (1996-2010).

Ce plan vise à trouver une solution durable aux problèmes de l'environnement ivoirien dont, entre autres, l'absence d'une gestion intégrée des ressources en eau.

En attendant la restructuration du secteur de l'eau, considérée comme une priorité pour l'année 1996, la politique d'alimentation en eau des populations urbaines et villageoises, engagée depuis 1973, s'articule autour des **quatre principes** suivants :

**1<sup>er</sup> principe** : La péréquation des charges et des recettes qui est la condition fondamentale pour la réalisation du Programme National d'Hydraulique.

Par exemple, le prix de revient moyen du mètre cube (m<sup>3</sup>) d'eau vendu à Abidjan est deux fois moins cher que dans les autres localités du pays alors que la quantité d'eau produite pour la capitale est deux fois plus élevée que pour tout le reste du pays.

**2<sup>ème</sup> principe** : L'uniformité du prix de vente d'eau sur toute l'étendue du territoire national.

**3<sup>ème</sup> principe** : Un exploitant unique qui est la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI).

**4<sup>ème</sup> principe** : Un organisme unique chargé de la gestion financière du Programme National d'Hydraulique : le Fonds National de l'Eau (FNE) dont la mission est de veiller à l'équilibre financier du Programme et de contrôler la régularité des opérations.

*Amani Kouadio  
Ministère de l'Equipement  
de Côte d'Ivoire  
Fax : (225) 34 72 59/21 37 30*

# TECCONILE

## PLAN D'ACTION POUR LE BASSIN DU NIL

Un accord de coopération a été signé par les Ministres de 6 pays : Egypte, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zaïre, portant sur la création d'un Comité de Coopération Technique pour la Promotion du Développement et la Protection de l'Environnement du Nil (TECCONILE).

Un plan d'action pour le Bassin du Nil a été établi en 1994. Ce plan comprend :

● **La planification et la gestion intégrée des ressources en eau** : évaluation et analyse des besoins et ressources en eau; plans nationaux d'aménagement et de gestion, étude de l'impact des changements climatiques potentiels, mise à jour du bilan hydrique du Lac Victoria et gestion des zones humides.

● **Le renforcement des institutions et le développement des ressources humaines** afin d'améliorer les méthodologies et procédures de gestion de l'eau, de renforcer les agences concernées et les institutions nationales

et régionales pour la protection de la qualité de l'eau et de l'environnement, de **créer une base de données pour le bassin**, d'évaluer les besoins et préparer un programme de formation.

● **Une coopération régionale** afin d'établir un cadre juridique et institutionnel acceptable par tous les pays du bassin. Cette partie portera également sur l'identification, la sélection, la mise en oeuvre de projets régionaux d'aménagement des ressources en eau.

● **La Protection et l'amélioration de l'environnement** afin de contrôler la dégradation des sols, l'envasement, la pollution et l'eutrophisation des lacs équatoriaux et du Nil Blanc et développer des stratégies de protection de l'environnement pour les sous-régions des principaux lacs. Un diagnostic du bassin du Nil sera financé par le PNUE dans le cadre de ce programme.

*M. M. El Amin  
TECCONILE  
Fax : (256) 042 209/120 575*

# ASIE INDONÉSIE

## FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BRANTAS



Les précipitations moyennes sur le bassin versant de la rivière BRANTAS sont aux environs de 2.000 mm avec plus de 80% d'apport pendant la saison des pluies.

On estime que la consommation d'eau actuelle se trouve comprise dans une fourchette de 15 à 20% du volume total d'eau disponible.

Les principales infrastructures présentes sur la rivière dans ce bassin versant sont des barrages (Sengguruh, Karangates, Lahor, Wlingi, Selorejo et Bening) qui ont la capacité de réguler le débit intersaisonnier, des réservoirs (Mrican, Menturus et Jatimlerek) et des vannes (New Engkokg, Lodojo, Mlirip, Gunungsari, Jagir et Wonokromo).

Ces infrastructures permettent la vie des êtres humains et le soutien de la croissance économique dans le bassin, mais, puisque l'eau de la rivière Brantas est utilisée pour divers usages, **il est devenu nécessaire de mettre en place un système de gestion optimale des ressources en eau**, de manière à retirer le maximum de bénéfice des équipements publics.

**Le Comité Provincial des Ressources en Eau de Java Est** (Panitia Tata Pengaturan Air Jawa Timur) est une institution essentielle pour la coordination de la gestion de l'eau dans le bassin de la rivière Brantas. Créé suite à la loi 67/1993, émanant du Ministère des Travaux Publics et au décret provincial 59/1994, il est dirigé par le Vice Gouverneur de la Province de Java Est.

Les membres qui siègent à ce Comité sont les suivants :

**a - les usagers** : irrigants, industriels, Société Nationale d'Electricité (PLN) et Société Provinciale de Distribution d'Eau.

**b - l'organisme promoteur des actions de gestion de l'eau** : Perusahaan Umuum Jasa Tirta (Société Publique des Services d'Eau).

**c - les services gouvernementaux** : services provinciaux, projet de développement du bassin de la rivière Brantas, service de prévention des catastrophes volcaniques des Monts Kelud et Semeru, service de conservation et de réhabilitation des sols ...

**d - des experts de l'Université** : ce comité donne des directives à "Jasa Tirta", concernant à la fois les prélèvements d'eau et la réduction de la pollution, la répartition de la ressource en saison sèche et la maîtrise de l'eau en saison des pluies.

Les actions de coordination sont définies 2 fois par an : avant le 1er juin pour la saison sèche, et avant le 1er décembre pour la saison des pluies.

*Ir. Roedjito  
Perum Jasa Tirta  
Fax : (62-341) 51978*

# SÉMINAIRE FRANCO-CANADIEN FORMATION SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE



Ce séminaire, organisé conjointement par l'Office International de l'Eau, pour le compte de l'Ambassade de France en Indonésie, et par le "Water Sector Technical Cooperation Fund" (WSTCF) de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) s'est déroulé à Sanur du 20 novembre au 1er décembre 1995, en coopération avec le Ministère Indonésien des Travaux Publics.

Il a rassemblé **25 participants** du Ministère, la plupart de la Direction Générale de l'Aménagement des Ressources en Eau (DGWRD - Jakarta), et les représentants de certaines provinces du pays (Moluques, Bali, Nusa Tenggara, Sulawesi, Irian Jaya, Java Centre).

Le programme de cette session a porté sur la description détaillée du dispositif français de gestion de l'eau par bassin hydrographique (Comités de Bassin, Agences de l'Eau) et sur plusieurs exemples de coopération entre le Canada et

l'Indonésie dans le domaine de la gestion décentralisée des ressources en eau.

Au total, **10 conférenciers** sont intervenus, 4 Canadiens, 1 Indonésien et 5 Français du Ministère de l'Environnement, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Société du Canal de Provence et de l'Office International de l'Eau.

La session a permis de bien mettre en exergue l'intérêt de l'application **du principe "pollueurs-usagers-payeurs"**.

Les exposés et les discussions ont dégagé des axes possibles pour une adaptation de ce dispositif en Indonésie, pays qui a déjà lancé deux "expériences pilotes" en la matière sur les bassins de la Citarum (Perum Otorita Jatilihur) et de la Brantas (Perum Jasa Tirta).

**J. F. Talec**  
Office International de l'Eau  
Fax : (33) 93 65 44 02

## BAD : BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT NOUVELLE STRATÉGIE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

La BAD a préparé un avant projet de "stratégie pour l'aménagement et la gestion des ressources en eau en Asie et Pacifique - Problèmes et opportunités".

Ce papier diffusé pour avis aux gouvernements des pays membres, aux agences multi et

bilatérales, ONG et secteur privé, servira de base aux discussions de l'Atelier Régional de Consultation qui se réunira à Manille du 10 au 14 mai 1996.

**Kazi F. Jalal**  
Office of Environment and Social Development  
Fax : (63-2) 741 79 61/632 68 16

## INDE PROJET PILOTE POUR LE FLEUVE SABARMATI

A la suite du séminaire franco-indien consacré à la gestion de l'eau par bassin hydrographique qui s'est tenu à New Delhi du 12 au 15 décembre 1994, un programme pour la mise en oeuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau en Inde a été élaboré en liaison avec l'OIEau et proposé par les Autorités indiennes pour son inscription au protocole financier de coopération bilatérale française 1995.

Quatre thèmes principaux ont été retenus :

- 1- l'organisation institutionnelle à l'échelle d'un bassin versant pilote,
- 2 - la formation aux métiers de l'eau,
- 3 - les réseaux de mesures et les banques de données,
- 4 - la pollution industrielle.

L'année 1995 a constitué une période transitoire avec un double objectif : préparer le protocole et lancer les premières actions sur les thèmes prioritaires :

- **aspects institutionnels** : une première analyse de la situation et la mise en place d'une **commission mixte de pilotage franco-indienne**. L'objectif prioritaire a été de sélectionner le bassin-pilote, et ensuite d'établir un programme d'appui et de progression dans la structure institutionnelle du pays,
- **banque de données** : analyse de la situation actuelle au niveau central et identification

des objectifs à atteindre dans le cadre de la création d'un **observatoire de bassin** (système d'information sur l'eau) concernant le bassin pilote,

- **formation** : identification des besoins prioritaires en formation professionnelle dans le secteur de l'eau.

**Le bassin de la rivière Sabarmati dans l'Etat du Gujarat a été sélectionné pour y mener l'expérience pilote** dans le cadre d'un projet de coopération triennal.

La Banque Mondiale s'est déclarée prête à envisager une coordination des actions qu'elle a prévues dans l'Etat du Gujarat avec ce projet qui lui apparaît comme particulièrement novateur, dans la nouvelle ligne de politique de l'eau qu'elle a redéfinie depuis deux ans.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a, de son côté, manifesté son intention de s'associer à l'opération.

**Dr. Khaliqzaman**  
Central Water Commission  
Fax : (91-11) 687 5516

## KAZAKHSTAN BASSIN DE L'IRTYSCH

Une délégation française conduite par le Club de l'Eau (MEED) et composée du Ministère de l'Environnement, de la SAFEGE, ANTEA, VERSEAU, l'OIEau et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, s'est rendue au Kazakhstan du 4 au 14 décembre 1995.

Cette mission, dont l'objectif était d'identifier les projets possibles de coopération, a surtout porté sur l'organisation de la gestion de l'eau par bassin. **Les conditions de lancement d'un projet pilote sur le bassin de l'Irtysch** (fleuve prenant sa source en Chine, traversant l'est du Kazakhstan et se jetant dans

l'Ob en Russie) ont été étudiées, portant prioritairement sur les aspects institutionnels et les projets pilotes d'investissement coordonnés (stations de mesure, modernisation de stations de traitement, ...).

**Vladimir Kiritchevsky**  
Ministère de l'Ecologie et des Ressources Naturelles  
Fax : (7-3272) 63 69 73/50 77 84

# AMERIQUE LATINE BRÉSIL

## PROGRAMME D' ACTIONS POUR LE BASSIN DU RIO SÃO FRANCISCO

Un groupe de travail a été mis en place afin de définir un programme d'actions prioritaires pour le Bassin du Rio São Francisco, intégrant transports, transferts d'eau entre bassins, investissements en barrages et pour le reboisement. Ces investissements de nature sociale procureront une meilleure qualité de vie à la population. Une commission va être créée, composée de représentants des Ministères des Mines et de l'Energie, des Transports, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Planification et de l'Aménagement.

## VISITE MINISTÉRIELLE AU PROJET PARAIBA DO SUL

Le Secrétaire Exécutif du Ministère des Mines et de l'Energie, M. José Garrido, accompagné du Directeur du DNAEE, M. José de Brito et du Coordonnateur Général des Ressources Hydrauliques, M. Vinicius Benevides, a visité le projet Paraíba do Sul, mis en oeuvre dans le cadre d'une coopération franco-brésilienne.

Le Secrétaire Exécutif considère ce projet positif tant du côté brésilien que du côté français, et estime que les modèles ainsi développés sont très utiles car ils prennent en compte tous les divers aspects suivant une approche moderne.

## LE JOURNAL DU DNAEE PRÉSENTE LE RIOB

L'édition de décembre d'**AQUALUZ**, le journal de la Direction Nationale des Eaux et de l'Energie du Ministère des Mines et de l'Energie, a fait part de nos objectifs, réunions et accords au sein du **RIOB**. De même, elle a présenté le projet "**AQUADOC-INTER**" qui facilitera les échanges de documentation institutionnelle entre les organismes de chaque pays.

**Vinicius Benevides**  
DNAEE  
Fax : (55-61) 226 5735/224 4190

## AGENCE DE BASSINS PIRACICABA, CAPIVARI ET JUNDIAI

La première Agence de Bassin du Brésil doit être créée dans l'Etat de São Paulo, dans les Bassins Piracicaba, Capivari et Jundiai. Il s'agit d'un projet qui réunit aujourd'hui dans le **Comité de Bassin**, le Consortium (syndicat intercommunal) des Villes de Piracicaba-Capivari, les usagers, des institutions de la région et le gouvernement de l'Etat. L'Etat de São Paulo possède déjà une loi qui prévoit la création de cette Agence et la perception d'une taxe d'usage (redevance). La création d'agences de bassins est prévue dans tout l'Etat. Cette nouvelle loi a adapté le système des Agences françaises à la situation brésilienne, avec des principes fondamentaux de décentralisation :

- **L'Agence** recouvre la taxe sur l'utilisation de l'eau et est responsable de la gestion financière avec un budget indépendant,
- **le Comité de Bassin** approuve le plan d'utilisation des ressources, administré par l'Agence.

Le Consortium des Bassins Piracicaba et Capivari est une institution qui réunit 32 villes de cette région. Ce consortium réalise, depuis 1989, des travaux de réhabilitation et de protection des fleuves et est responsable de la création du système de gestion.

## CRÉATION DU SECRÉTARIAT NATIONAL DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Le Secrétariat National des Ressources Hydrauliques (SRH), dépendant du Ministère de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Amazonie Légale, a été créé pour gérer les ressources en eau au niveau fédéral. Il est né de l'importance accordée au potentiel de ces ressources dont l'exploitation adéquate et efficace peut permettre leur utilisation rationnelle pour le bien-être de la société, ainsi que minimiser les dégâts provoqués par de mauvaises utilisations.

La gestion des ressources en eau au niveau fédéral adopte une vision moderne de la flexibilité qui n'est pas compatible avec la concentration et la centralisation administrative. La création du SRH permet ainsi de regrouper

C.U.D. et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie lui apportent un appui depuis 1992 dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée avec les municipalités françaises.

## RÉSEAU BRÉSILIEN DES CONSORTIUMS

A Vitória, capitale de l'Etat d'Espirito Santo, à l'occasion de la 2ème Rencontre Nationale des Consortiiums et Associations Intermunicipales de Bassins Hydrographiques, **13 consortiiums brésiliens ont créé un Réseau National** dont les buts sont de représenter ses membres, d'élaborer accords et conventions entre eux, soutenir la création et le fonctionnement de nouveaux consortiiums, organiser des réunions et des colloques et appuyer l'implantation de redevances et de systèmes de gestion décentralisés.

Le bureau du Consortium Piracicaba - Capivari de São Paulo sera le siège provisoire du Réseau et son statut sera proposé par une Commission d'Organisation. Deux événements sont prévus en 1996 : la visite d'une délégation en France pour connaître les systèmes de gestion (en avril) et un séminaire international à São Bernardo do Campo, ville de la région métropolitaine de São Paulo (en juin).

**João Moyses Abujadi**  
Consortiium Piracicaba-  
Capivari  
Fax : (55-11) 604 19 21

des compétences qui étaient "éparpillées" entre divers organismes distincts.

Le SRH s'occupe de la gestion des ressources en eau à l'échelle nationale et, malgré sa courte existence, reçoit un nombre important de demandes et examine les problèmes les plus variés. Le rôle du SRH est avant tout de rendre possible l'application des solutions trouvées et il ne peut agir sans le concours des comités, unités fédérales, organismes publics et privés des Etats, et enfin de la communauté dans son ensemble. L'eau ne peut être gérée convenablement sans le concours de tous, sans les structures et instruments légaux nécessaires, sans la sensibilisation à la gravité du problème.

**Paulo Alfonso Romano**  
Ministère de l'Environnement,  
des Ressources en Eau et de  
l'Amazonie Légale  
Fax : (55-61) 225 6359

# COSTA RICA

## LE BASSIN DU RÍO GRANDE DE TÁRCOLES

Le bassin du "Rio Grande de Tárcoles" couvre une superficie de 2.189 km<sup>2</sup> (4,6% du territoire national) et compte une population de 1.600.000 habitants (soit 50% de la population du pays et 80% des industries, commerces et autres services). Ce bassin est le plus pollué du Costa Rica.

Les principaux problèmes qui touchent le Bassin sont les rejets non traités des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles, le dépôt de déchets solides dans le lit des fleuves, l'extraction de granulats par les exploitations minières, le rapide accroissement démographique et l'urbanisme incontrôlé, et l'utilisation inadéquate des terres.

**La solution passe nécessairement par la coordination inter-institutionnelle, la participation de la société civile et l'élaboration de projets pluridisciplinaires.** L'impulsion pour sauver le Bassin a été donnée par les gouvernements locaux, dont l'initiative a entraîné la **création d'une Commission de Bassin** à laquelle participent le Gouvernement, les municipalités, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des représentants des communes, tous liés par l'objectif commun : réhabiliter et gérer le Bassin afin d'élever le niveau de vie de ses habitants.

Un des produits du travail de cette Commission a été l'élaboration du "**Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du bassin du Río Grande de Tárcoles**".

Ce projet dont la réalisation prendra 12 années, est divisé en trois étapes de quatre années chacune. Il coûtera 372 millions de dollars et comprendra cinq composantes :

- 1 - **L'aménagement du territoire** visant à classer l'utilisation actuelle et potentielle des terres selon leur productivité.
- 2 - **La réhabilitation des terres dégradées** et la recherche de pratiques de gestion et de conservation des ressources naturelles.
- 3 - **La lutte contre les pollutions** domestiques et industrielles.
- 4 - **Le contrôle de l'eau potable.**
- 5 - **Le renforcement des liens de coordination inter-institutionnelle** pour établir les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du Projet et permettre la formation et la participation des institutions et de la société civile. Le prochain objectif de la Commission est de constituer une véritable **Agence de Bassin**.

**Húbert Méndez Acosta**  
Commission de Bassin du Río  
Grande de Tárcoles

# MEXIQUE

## EVALUATION DE L'IMPACT DES STATIONS D'ÉPURATION SUR LE LAC CHAPALA

Le "Río Lerma" s'écoule sur 750 km sur le haut-plateau central Mexicain avant de se jeter dans le lac Chapala. L'excédent du lac est déversé dans le "Río Grande de Santiago" qui se jette dans l'Océan Pacifique, mais la dernière fois que celui-ci a atteint un niveau d'eau suffisant pour se déverser fut en 1977.

Le volume moyen annuel des eaux de ruissellement dans le bassin du Lerma est d'environ 4.740 Hm<sup>3</sup>, mais seulement 1.900 Hm<sup>3</sup> atteignent le lac, et ce pendant les quatre mois les plus pluvieux de l'année. L'évaporation est importante, 76% des eaux se perdent ainsi annuellement. Le solde est utilisé pour l'alimentation en eau potable de la zone métropolitaine de Guadalajara et pour l'agriculture qui se développe.

Dans un tel contexte, la qualité des eaux du lac est le reflet fidèle de ce qui se passe en amont sur une superficie de 48.215 km<sup>2</sup> et, comme la majorité de l'eau s'évapore, les polluants s'accumulent jour après jour et leur concentration augmente.

Dans le bassin du Rio Lerma, **44 stations d'épuration des eaux usées urbaines ont été construites grâce à l'action du Comité de Bassin qui a commencé ses fonctions en 1990.** Ce programme d'assainissement couvre les 100 principaux centres urbains du bassin. Les nouvelles propositions que les groupes de travail présenteront à la prochaine réunion du Comité, visent à l'étendre à 50 centres urbains supplémentaires afin de couvrir d'ici à l'an 2001 tous ceux qui désirent un système d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

L'Institut Mexicain de Technologie de l'Eau (IMTA) a mené une enquête dont l'objectif était d'évaluer l'impact sur les eaux du lac, des travaux d'assainissement réalisés dans le bassin.

Cette étude a conclu que le lac a connu une réduction en DBO, qui est en relation directe avec le programme d'assainissement. Cependant, toutes les stations d'épuration construites pour les eaux usées urbaines sont de type traditionnel et, par conséquent, l'élimination des nutriments est pratiquement nulle. A cela, il faut ajouter les rejets agricoles chargés d'engrais qui augmentent la concentration en nutriments et provoquent une suralimentation favorable à l'eutrophisation.

L'effort d'assainissement sur le bassin doit donc continuer, mais il devra être complété par une réglementation sur l'utilisation des engrais et peut-être une modification des composants des détergents.

## GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ASSAINISSEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN DU RIO TURBIO, AFFLUENT DU RIO LERMA

Suite à la mortalité d'oiseaux aquatiques sur le barrage de Silva - au Nord Ouest de l'Etat de Guanajuato - fin 1994, une concertation a commencé le 9 février 1995 entre les trois niveaux gouvernementaux, les organismes opérateurs de León, San Francisco et Purisima, des industriels et les ONG s'occupant de l'environnement.

Une commission pour l'assainissement intégré du fleuve TURBIO a été créée afin d'étudier plusieurs projets :

- La zone industrielle écologique de León qui regroupera 109 tanneries pour traiter leurs eaux usées.
- Les deux municipalités de San Francisco et Purisima dans l'Etat de Guanajuato vont construire et administrer conjointement une station d'épuration.
- Le service d'alimentation en eau potable et d'assainissement de León a commencé la construction d'une station qui traitera les eaux usées de la ville.
- 48 industries et 6 élevages de porcs qui rejettent directement leurs eaux usées dans le Turbio établiront un programme de traitement qui sera opérationnel en janvier 1998.
- Enfin, l'institut d'études scientifiques de Guanajuato, l'université ibéroaméricaine, la Commission Nationale des Eaux et la direction de l'environnement de l'état de Guanajuato composent un groupe de travail chargé de déterminer les causes de mortalité des oiseaux, de classer les sédiments du barrage de Silva, de dresser l'inventaire de la faune et de la flore, de l'éducation environnementale, ainsi que des analyses physico-chimiques des métaux lourds présents dans l'eau et les sédiments de 11 ruisseaux du sous-bassin du Rio Turbio.

Victor Oseguera Green  
Centre d'Information du Bassin Lerma-Chapala  
E-mail : [lermaham@sparc.ciatcq.conacyt.mx](mailto:lermaham@sparc.ciatcq.conacyt.mx)

## BASSIN DU FLEUVE NAZAS

Le bassin du fleuve Nazas est considéré, dans le cadre du Projet National de Modernisation de la Gestion de l'Eau (PROMMA), comme l'un des bassins principaux du Mexique pour lequel la création d'un Comité de Bassin est envisagée.

Le bassin couvre une superficie de 71.906 km<sup>2</sup>, et est situé sur les Etats de Coahuila et Durango. La population est estimée à 1,615 millions d'habitants, dont 34% sont en zone rurale et 66% en zone urbaine. Cette région comprend seulement deux villes de plus de 100.000 habitants.

95 % des ressources sont utilisées pour l'irrigation.

Le déficit en eau moyen s'accroît considérablement en périodes sèches. Le bassin du Nazas est confronté aux problèmes de surexploitation des

aquifères, de répartition inégale des eaux entre usagers, et de détérioration de la qualité des eaux souterraines causée par l'abaissement progressif du niveau de la nappe phréatique. Une réglementation concernant ces aquifères surexploités devient nécessaire afin de préserver les réserves d'eau potable. De même, la modernisation des méthodes d'irrigation et la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles sont indispensables.

La création d'un Comité de Bassin permettra d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'action pour une meilleure gestion intégrée des eaux.

José Luis Montalvo Espinoza  
Comisión Nacional del Agua en la Región Lagunera  
Fax : (52-91) 17 42 81



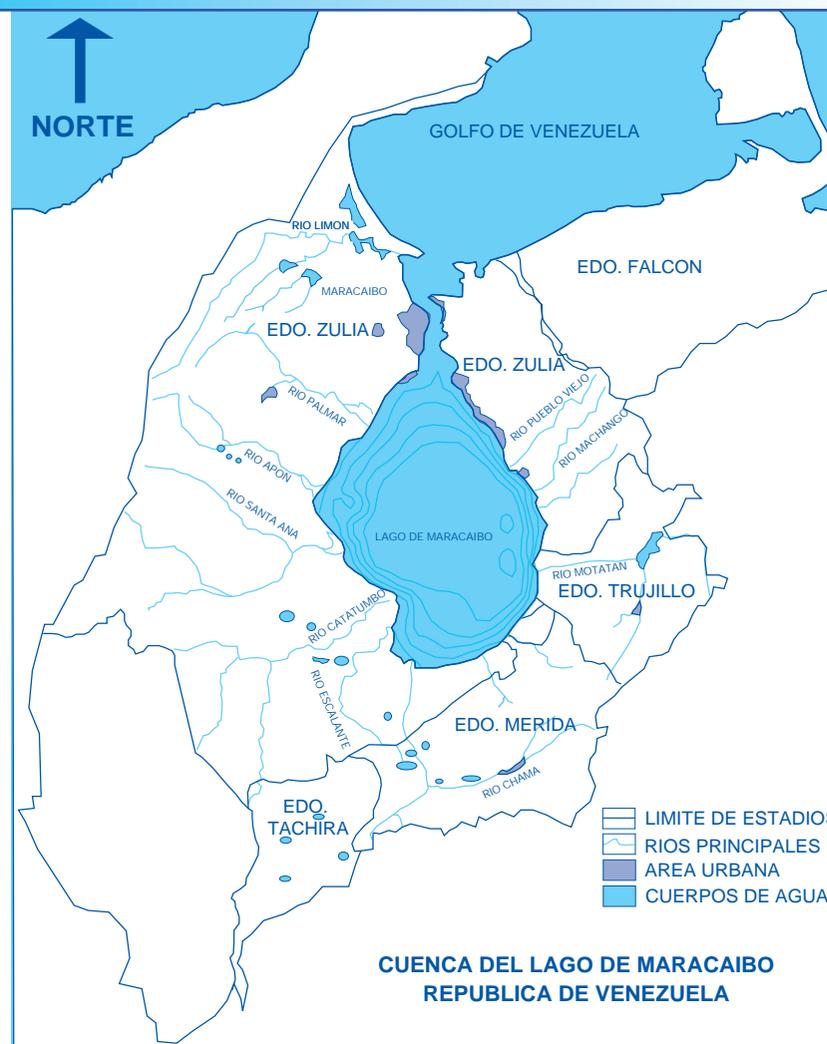
# RIOB

# VENEZUELA

## LE LAC DE MARACAIBO ET L'ICLAM

Le bassin du Lac de Maracaibo s'étend sur la République du Venezuela, dans six Etats, avec 82.035 km<sup>2</sup> (sans compter le lac proprement dit dont la superficie atteint 12.400 km<sup>2</sup>) et sur la République de Colombie avec 16.130 km<sup>2</sup>.

Ce bassin, qui se jette dans le Golfe du Venezuela, comprend environ 5,5 millions d'habitants, presque le quart de la population du pays.



CUENCA DEL LAGO DE MARACAIBO  
REPUBLICA DE VENEZUELA

L'Institut pour le Contrôle et la Conservation du Bassin du Lac de Maracaibo (ICLAM), est un organisme autonome, à caractère national avec un siège régional, une personnalité juridique et un budget propre. La compétence de l'ICLAM s'exerce sur la région géographique recouvrant le Lac de Maracaibo et son bassin. L'ICLAM regroupe à la fois des représentants de l'Etat et d'organismes publics.

Sa mission consiste à gérer, d'une manière coordonnée, le bassin du Lac de Maracaibo, par la programmation, la planification, l'étude et la mise en oeuvre de plans, programmes, et projets, dans le but d'une protection, réhabilitation et utilisation rationnelle de notre bien naturel ; à contrôler les sources et plans d'eau, l'air, la potentialité des sols et des ressources minières et la conservation et la protection des ressources biogénétiques.

## LA RÉORGANISATION DE L'ICLAM (1995-1996)

Afin d'accomplir cette mission, l'ICLAM est actuellement en pleine réorganisation en se basant sur le principe que l'aménagement du territoire et le contrôle de l'utilisation du patrimoine naturel relèvent des autorités régionales du bassin.

Cette réorganisation de l'ICLAM depuis 1995, se fait selon deux actions convergentes :

1. La création d'un cadre réglementaire pour un programme de développement des ressources du bassin hydrographique du lac Maracaibo afin d'établir une base économique durable,
2. la réforme de la structure administrative de l'ICLAM, en tant qu'Institut qui se prépare à assumer ses responsabilités dans la gestion du bassin par le développement de ses capacités dans le cadre du décret qui l'a créé.

Toutes ces activités sont menées à bien avec l'aide d'un groupe de consultants nationaux et internationaux, et sont financées par la Compagnie Andine de Développement (CAF).

L'ICLAM, grâce à la coordination d'une unité de projets, met en oeuvre les systèmes de collecte, transport et traitement des eaux usées des principales villes de l'Etat de Zulia.

A Maracaibo, deux stations d'épuration sont en construction pour une capacité de traitement de 1,500 millions d'habitants.

Sur la côte orientale, deux stations d'épuration sont en construction pour les villes de Cabimas et Ciudad Ojeda pour desservir une population de 400.000 habitants.

De plus, un projet va être réalisé conjointement par l'ICLAM et l'usine de pétrochimie d'El Tablazo afin de pomper les eaux usées de Maracaibo (1.300 l/s) et les transporter par des conduites sous le lac vers une station d'épuration pour la production d'eau à usage industriel, le coût de ce projet est estimé à environ 75 millions de dollars.

Lenin Herrera  
ICLAM  
Fax : (58-061) 221 702/923 782

# CEPAL

## LA LETTRE CIRCULAIRE DE LA "RED"

Les trois premiers numéros de la lettre circulaire de la "RED" sont parus, dont le second est consacré à la planification au niveau d'un bassin.

Qu'est ce que la Red ?

Il s'agit du Réseau de Coopération sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour un Développement Durable dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Créée il y a 4 ans, la "RED" est un mécanisme à caractère technique constitué par des institutions de gestion des ressources en eau et d'organismes gestionnaires publics, privés ou autonomes des pays membres de la CEPAL. Son but est d'améliorer les compétences en gestion des ressources dans ses divers aspects (institutionnel, administratif, économique et financier, législatif et technologique) et des projets de services liés à cette gestion, à l'aide d'échanges des connaissances et par une coopération directe entre ses membres.

La Division des Ressources Naturelles et de l'Energie de la CEPAL a patronné la création de la "RED" et a collaboré avec les institutions qui la forment, leur apportant un soutien technique et logistique.

Pour de plus amples informations, contacter :

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)  
Fax : (56 -2) 208 0252 / 208 1946

# CAPRE

L'Assemblée extraordinaire du Comité de Coordination Régionale du CAPRE (Sociétés de distribution d'eau potable et d'assainissement d'Amérique Centrale et Caraïbes), qui s'est tenue à Saint-Domingue (République Dominicaine) les 18 et 19 janvier, a

désigné à l'unanimité un nouveau Directeur Exécutif : Iliana Arce Umaña, de nationalité costaricaine, qui vient de la Société de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de Costa Rica.

Le CAPRE est un organisme international permanent et indé-

pendant, avec une personnalité juridique et un budget propre, chargé de coordonner le secteur eau potable et assainissement en Amérique Centrale et Caraïbes.

Cette fonction a été ratifiée en 1993 par le SICA (Système d'Intégration d'Amérique Centrale).

Actuellement, le CAPRE comprend les pays suivants : Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et la République Dominicaine.

Iliana Arce Umaña  
CAPRE - San José - Costa Rica  
Fax : (506) 222 3941

# PEROU

## 3<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU RÉSEAU NATIONAL DE GESTION DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Le Réseau National de Gestion des Bassins Hydrographiques a organisé sa 3<sup>ème</sup> réunion du 25 au 29 octobre 1995 à Cajamarca. Ce réseau est chargé de la coordination au niveau national avec l'appui de la Direction Générale des Eaux et des Sols de l'Institut National des Ressources Naturelles (INRENA).

150 professionnels ont participé à cet événement, originaires des différentes régions du pays qui développent des activités liées à la gestion de bassins hydrographiques et qui ont besoin d'actualiser leurs connaissances et d'échanger leurs expériences,

en raison de la complexité du territoire et de la diversité des écosystèmes.

Les discussions ont porté sur les thèmes du cadre institutionnel et organisationnel des expériences en gestion de bassin, des perspectives, du suivi et de l'évaluation économique, financière, sociale et environnementale.

L'objectif est d'aider le **Gouvernement à mettre en place la nouvelle Loi sur l'Eau**. Ceci demande, entre autres, de renforcer la capacité de gestion des institutions de l'Etat et des organisations d'usagers par la formation sur l'aménagement des ressources en eau, ainsi que

l'utilisation de systèmes de contrôle et de mesures, de collecte et d'analyse de l'information, utiles à la prise de décision des usagers.

Ce projet débutera la première année avec deux bassins représentatifs du versant Pacifique : Chili et Jequetepeque. Des stratégies seront élaborées afin d'initier un processus lent de réforme institutionnelle pour le développement et l'adaptation des structures actuelles.

**Miguel Ventura Napa**  
INRENA  
Fax : (51-1) 224 32 18

## GESTION DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE CHANCAY-LAMBAYEQUE

L'impact des activités humaines sur le bassin a augmenté considérablement, en raison de l'utilisation des forêts, du sol et des fleuves et lacs sans vision de l'avenir.

L'irrigation s'est seulement développée dans la partie aval au détriment des régions centrale et amont par manque de ressources financières et de compétences professionnelles.

De nombreux problèmes sont à résoudre :

- faute d'un audit de l'infrastructure d'irrigation/drainage et d'informations, il est difficile de planifier le fonctionnement du système et son entretien,
- les stations de mesures sont insuffisantes et vétustes,
- il n'y a pas de proposition de cultures alternatives à substituer aux cultures traditionnelles à forte demande en eau,
- les associations des usagers n'acceptent pas la tarification au coût réel, ce qui bloque la mise en oeuvre du Programme d'entretien et de réhabilitation,

● les plans de culture et d'irrigation ne sont pas des instruments efficaces pour calculer, programmer et répartir les débits entre les différents sous-secteurs de l'irrigation car ils ne sont pas respectés,

● 4 000 ha sont utilisés illégalement.

Il en résulte que, par manque d'un budget réel, la Compagnie Technique de Conservation, Fonctionnement et Entretien S.A., ne peut mettre en oeuvre un programme annuel d'entretien, aussi le Comité des usagers en a-t-il été chargé.

Mais, les associations d'usagers d'une même circonscription territoriale n'ont aucune compétence professionnelle pour mettre en oeuvre et contrôler la distribution de l'eau ; aussi est-il nécessaire d'élaborer des programmes de formation intensive.

En outre, l'administration et les comités d'usagers manquent de moyens pour appliquer des sanctions ou faire payer l'eau.

Enfin, par manque de statistiques, il est impossible de vérifier l'efficacité de la distribution d'eau et d'évaluer périodiquement les résultats de la campagne agricole.

Afin de résoudre les problèmes existants, notre institution pense qu'il est nécessaire de :

a) **réorganiser intégralement la gestion de l'eau dans le bassin**, en commençant par la partie aval,

b) **formuler un schéma directeur du bassin proposant des mécanismes de participation et de concertation permanente**, afin de prendre en compte l'évolution des aspirations et des besoins des acteurs du bassin et conclure des accords inter-institutionnels.

**Carlos G. Alvitez Alvitez**  
Autorité Autonome du Bassin Hydrographique Chancay - Lambayeque  
Fax : (51-74) 226 179

## LA GESTION DE LA PÉNURIE DANS LE BASSIN CHIRA-PIURA

Une irrigation réglementée est mise en pratique dans les vallées du bassin du Moyen et Bas Piura, mais toutes les campagnes agricoles rencontrent les mêmes problèmes dus au manque de formation.

On constate en effet à une pression sociale forte pour obtenir de l'eau, mais le manque de formation, de capital et de res-

sources humaines des irrigants empêche une bonne utilisation et conduit à un fort gaspillage, limitant ainsi la ressource utile pour tous les secteurs.

Il est donc nécessaire de changer de pratique, en tenant compte du fait que la culture du coton est importante dans le bassin moyen et aval du Piura, et de favoriser la négociation et l'en-

tente afin de rationaliser avec objectivité l'utilisation et la gestion de la ressource en eau.

Etablir une série de mesures pour l'utilisation et la gestion de l'eau est impératif.

**Oscar V. Garrasco Vasquez**  
Autorité Autonome du Bassin Hydrographique Chira-Piura  
Fax : (51-74) 336 458

# COLOMBIE

## AUTORITÉ AUTONOME RÉGIONALE DU RÍO CAUCA

### GESTION DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU RIO NIMA : MODÈLE DE RÉHABILITATION

Le bassin hydrographique du Rio Nima, affluent du "Río Cauca", long de 18 km, est important car cette rivière alimente la ville de Palmira et ses 300.000 habitants, génère de l'énergie hydroélectrique grâce à l'installation de deux stations hydroélectriques et irrigue 6.900 hectares de cultures intensives (canne à sucre à 93%).

Son écosystème comporte 3.050 ha d'étendue désertique avec 13 lagunes, dont une de 5,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau et est soumis à l'érosion et à la dégradation du sol sur 40% de la superficie du bassin.

Les actions de réhabilitation engagées ont comporté les projets suivants :

- la création d'un Comité pour la protection et l'amélioration du Bassin du Rio Nima, entre le gouvernement de la Vallée, l'Autorité Autonome du Cauca, la municipalité de Palmira et les entreprises publiques municipales de Palmira,
- l'association des usagers du Rio Nima pour l'irrigation (87 usagers) qui paient une redevance pour l'utilisation de l'eau,
- la réhabilitation de 20 sources non-protégées et d'une forêt de 23 ha,
- l'acquisition de 4.000 ha dans la partie amont du fleuve, habitée par les colonies, afin d'en faire une zone forestière protégée,
- la construction de 2.500 m<sup>3</sup> de murs créant des sous-bassins avec des ouvrages de contrôle des torrents qui retiennent les sédiments, améliorant ainsi la qualité de l'eau et arrêtant l'érosion sévère,
- la plantation forestière de 5.000 ha,
- la création d'un centre éducatif environnemental dans les zones ainsi acquises afin d'impliquer la communauté dans un parc récréatif qui a reçu 1.800 visiteurs en 1995.

**Jairo Arias Garcia**  
Corporación Autónoma Regional del Cauca (CVC)  
Cali - COLOMBIE  
Fax : (57-23) 304 080 / 393 431

# AMÉRIQUE DU NORD QUÉBEC

## COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le Gouvernement du Québec (Ministère de l'Environnement et de la Faune) a contribué à la mise en place d'un Comité d'étude sur l'un des bassins hydrographiques majeurs de la Province. L'objectif vise à non seulement sensibiliser le secteur à la gestion des ressources en eau mais également à mobiliser de façon concrète tous les gestionnaires et tous les usagers de l'eau à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Le mandat du Comité de Bassin ainsi constitué est d'abord d'étudier tous les paramètres de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, qu'ils soient techniques, sociologiques, économiques, juridiques ou politiques, et de recommander au Ministère un modèle type adapté au territoire québécois en vue d'en vérifier la pertinence par quelques projets pilotes parmi les 24 bassins hydrographiques de la Province.

### 1. A quelle échelle se situe cette étude de cas ?

La rivière Chaudière est un affluent du fleuve Saint-Laurent. Elle draine un territoire d'une superficie totale de 6 682 km<sup>2</sup> et possède quatre principaux affluents et, à des fins de caractérisation, a été divisée en trois sections : la Haute-Chaudière, la Moyenne-Chaudière et la Basse-Chaudière.

Du fait du relief, on observe des phénomènes d'inondations récurrentes sur cette rivière.

La Haute-Chaudière est constituée d'un territoire largement forestier, la Moyenne-Chaudière est autant agricole que forestière alors que la Basse-Chaudière présente un usage agricole significatif tout en possédant la plus grande densité de population ainsi que le plus fort accroissement démographique du bassin, surtout à l'embouchure. La population totale du bassin se situe à près de 160.000 personnes.

### 2. Quelles sont les approches retenues (réglementaire, financière, concertation, autres) ?

Le Comité de Bassin de la rivière Chaudière a un mandat d'étude très large et donc toutes les approches lui sont ouvertes. Il devra établir quel type d'organisation (agence, régie, commission de concertation, etc) pourrait être créé, de quels pouvoirs il devrait disposer, quel serait son mode de fonctionnement et enfin quels seront ses outils de financement. Cette proposition devra s'appuyer concrètement sur les diverses problématiques qu'on retrouve dans le bassin de la rivière Chaudière. Cependant, la proposition devra tenir compte du contexte québécois et être applicable à l'ensemble des bassins versants habités du Québec. Le résultat immédiat des travaux du Comité devrait permettre la mise en place d'un ou deux véritables projets pilotes, de façon à valider l'approche proposée.

### 3. Quel diagnostic sur l'organisation actuelle de la gestion du fleuve ?

Il est trop tôt pour parler de l'établissement d'un diagnostic formel sur une étude exploratoire de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Toutefois, il convient de rappeler que l'approche utilisée pour l'étude de ce dossier est celle de la concertation et décentralisation décisionnelle vers le "milieu-usagers" et le "milieu-gestionnaires". On constate d'ailleurs une prise de conscience des trois grands groupes concernés soit, le secteur municipal, le milieu agricole et le secteur industriel à la gestion de cette ressource, puisque c'est à eux et aux citoyens, qui vivent sur le territoire du bassin hydrographique, d'examiner la problématique et les solutions envisageables pour leur territoire.  
**Jean Maurice Latulippe**  
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec  
Fax : (1-418) 644 2003

# EUROPE FRANCE

## LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU (RNDE) FÉDÈRE LES BANQUES DE DONNÉES FRANÇAISES

En France, comme ailleurs, la gestion des ressources en eau fait intervenir de très nombreux acteurs : pouvoirs publics nationaux, autorités locales, organismes d'études et de recherche, sociétés publiques et privées d'aménagement et d'exploitation des ouvrages...

Tous produisent, pour remplir leurs propres missions, de nombreuses données sur l'eau, aussi bien en ce qui concerne la quantité (pluviométrie, hydrométrie, piézométrie, prélèvements et rejets) que la qualité (eaux littorales, eaux distribuées, rejets polluants).

Or, la gestion de l'eau doit procéder d'une approche globale, comme par exemple pour la gestion intégrée de bassin versant. Il s'agit alors d'assembler des données complémentaires provenant de nombreux acteurs, en s'assurant de leur homogénéité et leur comparabilité, afin de produire les indicateurs souvent synthétiques, que les décideurs ainsi que le public, réclament.

Les principaux intervenants français dans le domaine de l'eau ont décidé de mettre en place le Réseau National des Données sur l'Eau -RNDE- qui regroupe aujourd'hui le Ministère de l'Environnement, les six Agences de l'Eau, le Conseil Supérieur de la Pêche, l'Institut Français de l'Environnement, et dont l'Office International de l'Eau est opérateur.

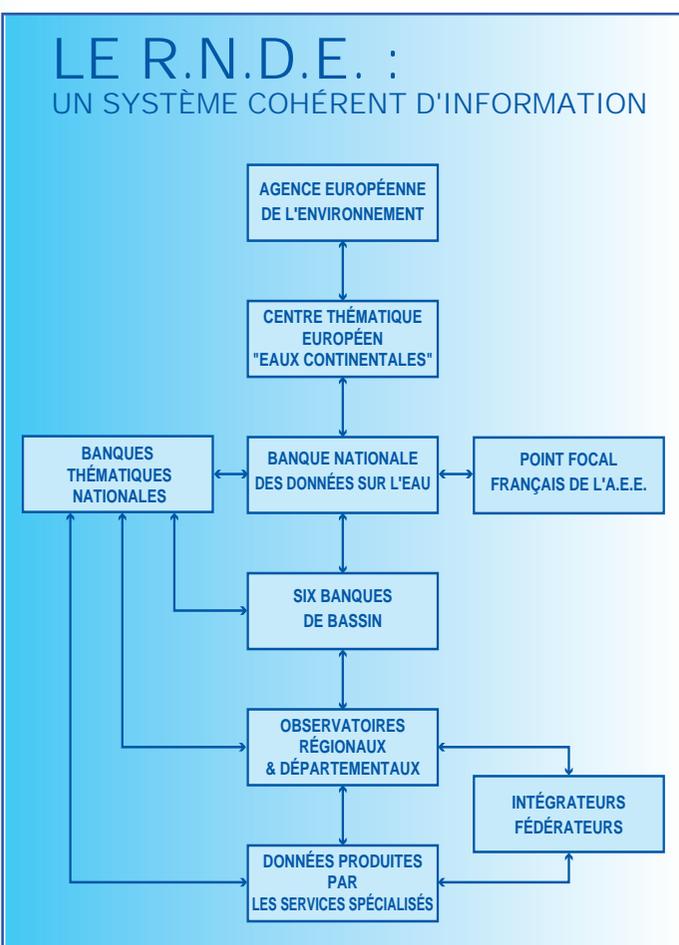
Le RNDE est un système d'information qui fédère les banques de données :

- les banques de données des producteurs contiennent les données élémentaires,
- les banques de bassin répondent aux besoins locaux en s'alimentant dans les banques des producteurs,
- les banques thématiques concernent les données pluviométriques, hydrométriques, de qualité des eaux souterraines ou des eaux littorales, et les données hydrobio-piscicoles,
- la banque nationale s'appuie sur toutes les autres banques pour fournir les informations demandées au niveau national ou communautaire.

La mise en place du RNDE a permis de publier au niveau national des documents synthétiques :

- quatre cartes de la qualité des cours d'eau,
- des fiches d'évolution sur 10 ans pour 100 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles,
- des synthèses hydrométriques sur la dernière décennie pour 150 stations,
- un bilan de l'assainissement des grandes villes.

**Dominique Preux**  
Chargé de Mission RNDE  
Fax : (33) 55 77 72 24





## CHARTRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

**A**ssurer la qualité de la vie sur notre planète et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes.

Les réponses doivent permettre à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte la gestion de l'eau et de l'espace,
- de satisfaire de façon fiable les besoins de populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,
- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée,
- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, du tourisme et les transports par voie d'eau,
- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux aquatiques.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solutions doit, au contraire, associer les Autorités nationales et les Pouvoirs locaux avec les utilisateurs, dans une approche, intégrée et respectueuse du milieu naturel, organisée à l'échelle des unités hydrographiques et visant une utilisation durable des ressources en eau.

Il est recommandé que les accords et stratégies, les programmes, les financements et les contrôles soient conçus au niveau des bassins versants et que pour les grands fleuves, lacs ou mers partagés des accords de coopération soient confortés entre les Pays riverains.

## LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau International des Organismes de Bassin a pour objectifs :

- de développer des relations permanentes entre les organismes intéressés par une gestion globale des ressources en eau par grands bassins hydrographiques et favoriser entre eux des échanges d'expériences et d'expertises,
- de promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une gestion rationnelle de l'eau pour un développement durable,
- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et finan-

cière, de programmation, d'organisation des banques de données, de modèles adaptés aux besoins,

- de promouvoir des programmes d'information et de formation des élus locaux, des représentants des usagers et des différents acteurs de la gestion de l'eau ainsi que des dirigeants et des personnels des organisations de bassin membres,
- d'encourager l'éducation des populations et notamment des jeunes,
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats.

## LES MEMBRES DU RÉSEAU

Le Réseau est ouvert :

- aux organismes gestionnaires de grands bassins versants nationaux ou fédéraux, et le cas échéant, transfrontaliers, ainsi qu'aux structures de coopération qu'ils ont pu développer entre eux. Par "Organismes de Bassin", il faut entendre des établissements publics ayant une existence légale ou en cours de création dans le cadre de la législation en vigueur dans son Pays, ayant une personnalité juridique et disposant d'un budget propre,

- à l'administration gouvernementale chargée de l'eau dans chacun des pays appliquant, ou ayant déclaré vouloir appliquer, une gestion globale de l'eau :

- . organisée par grandes entités hydrographiques (Bassins versants),

- . associant les Administrations, les Pouvoirs locaux, ainsi que les usagers des différents secteurs,

- . disposant de ressources budgétaires spécifiques obtenues par l'application du principe "utilisateurs-pollueurs-payeurs".

Par grandes entités hydrographiques, il faut comprendre les bassins versants des grands fleuves et des lacs, à l'exclusion de leurs différents petits affluents.

- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères.

Les membres acquièrent cette qualité dès lors qu'ils ont fait acte de candidature au Réseau en signant la **DÉCLARATION D'ADHÉSION**.

## LES OBSERVATEURS PERMANENTS

Les autres organismes publics intéressés par le Réseau peuvent demander à participer à ses activités en qualité d'**observateurs permanents**, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale,

sur proposition du Bureau de Liaison.

Ils peuvent assister à l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

## L'ORGANISATION DU RÉSEAU

Le Réseau est une structure souple reposant sur la volonté de travail en commun de ses membres.

Il n'est pas doté d'une personnalité juridique propre, ni d'un statut d'organisation internationale, mais il est simplement régi par la présente **CHARTRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT**.

### PRESIDENT DU RÉSEAU

C'est le Président de l'Assemblée Générale.

Il est désigné par le ou les membres-hôtes qui invitent pour la réunion. Il représente le Réseau jusqu'à la réunion suivante de l'Assemblée Générale.

Il s'assure de l'application des recommandations du Bureau et des conclusions de l'Assemblée Générale jusqu'à la prochaine réunion et organise le travail du Secrétariat.

### BUREAU DE LIAISON

Il est composé du Président en exercice du Réseau et des deux précédents Présidents, ainsi que :

- 1 membre pour l'Afrique
- 2 membres pour l'Amérique Latine
- 1 membre pour l'Asie
- 2 membres pour l'Europe Centrale et Orientale
- 2 membres pour l'Europe Occidentale

Sa composition peut être revue à chaque Assemblée Générale en fonction des adhésions à venir pour chaque région géographique.

Les membres de chaque région géographique, ci-dessus, proposent à l'Assemblée Générale, par consensus entre eux, le ou les pays qui les représentent au Bureau de Liaison. Les membres de chacun de ces pays retenus désignent ensuite entre eux la personnalité qui siège au Bureau.

Le Bureau tient de 2 à 3 réunions par période de 12 mois entre deux Assemblées Générales.

Il est présidé par le représentant désigné par le ou les membres-hôtes de la réunion.

Il prépare la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

Il exécute les conclusions de l'Assemblée Générale précédente.

Il coordonne les projets communs.

Il analyse les candidatures des observateurs permanents ainsi que des nouveaux membres du Réseau dont il propose l'adhésion à la prochaine Assemblée Générale.

Il adopte ses recommandations par consensus entre ses membres présents.

Les personnalités siégeant au Bureau peuvent se faire remplacer en cas d'empêchement pour se rendre à une des réunions.

Le ou les membres-hôtes de la prochaine réunion du Bureau en fixe la date après s'être assuré que les 2/3 de ses membres au moins pourront y être présents.

... (SUITE CHARTE)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle réunit l'ensemble des membres du Réseau.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Réseau.

Elle tient une réunion ordinaire chaque année et peut tenir des réunions extraordinaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires se tiennent chaque année autant que possible dans une région géographique différente.

### L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- approuve le texte de la **Déclaration d'adhésion** et de la **Charte d'organisation et de fonctionnement** ainsi que leurs modifications éventuelles,
- officialise l'**adhésion de nouveaux membres** sur proposition du Bureau de Liaison ainsi que les demandes de participation des **observateurs permanents**,
- oriente les activités du **Réseau**,
- approuve les **projets communs** proposés par le Bureau de Liaison, et organise si nécessaire les **cellules opérationnelles** chargées de leur mise en oeuvre,
- assure la promotion du **Réseau** auprès des **Autorités Nationales et des Organisations de Coopération bi et multilatérales concernées**,
- définit la composition du **Bureau de Liaison**.

Les conclusions de l'Assemblée Générale sont obtenues par **consensus** entre les Membres présents. A défaut d'accord

consensuel, le Président pourra, en dernier recours, procéder à un vote pour obtenir une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Des personnalités qualifiées ou des organismes intéressés peuvent être invités par le ou les membres-hôtes à assister à l'Assemblée Générale sans prendre part à ses délibérations au même titre que les observateurs permanents.

## SECRETARIAT

Le secrétariat du Réseau est assuré par :

- . un **Secrétariat de Présidence**, organisé par le ou les organismes-hôtes qui assurent l'organisation des réunions du Bureau de Liaison et de l'Assemblée Générale,
- . un **Secrétariat Technique Permanent** désigné, par période de quatre ans, par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau de Liaison, parmi les candidatures présentées.

Il est chargé de la préparation des dossiers des Bureaux de Liaison et des Assemblées Générales, et de la rédaction des comptes rendus sous l'autorité du Président, de l'édition périodique de **La Lettre du Réseau**, de l'animation du Réseau et du suivi des projets communs, en liaison étroite, le cas échéant, avec les **Cellules opérationnelles** correspondantes.

Le Responsable du Secrétariat Technique Permanent participe aux réunions de l'Assemblée Générale et du Bureau de Liaison.

Le Responsable de l'organisme qui assurait le Secrétariat Technique Permanent durant la période précédente est également invité à ces réunions durant les quatre années suivantes afin d'assurer la continuité des actions entreprises et d'apporter sa collaboration au Secrétariat en titre.

## ADRESSE POSTALE DU RÉSEAU

C'est celle du Secrétariat Technique Permanent.

## RESÉAUX RÉGIONAUX

Des Réseaux Régionaux peuvent être constitués à l'initiative des Organismes membres d'une même région géographique, après accord de l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau de Liaison.

Le Président du Réseau et le Représentant du Secrétariat Technique Permanent sont invités aux réunions et manifestations organisées dans le cadre de chaque Réseau Régional.

## LES PRINCIPES DE FINANCEMENT

Les activités du Réseau sont financées de la façon suivante :

### REUNIONS DU BUREAU DE LIAISON ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

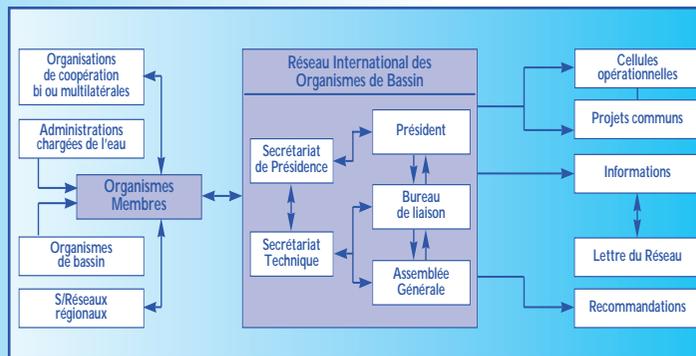
- voyages à la charge des membres participants,
- frais de séjour, logistique, visites techniques, traduction et Secrétariat de Présidence à la charge du ou des Membres-hôtes dans la limite d'un représentant officiel par Organisme-membre du Réseau.

### PROJETS COMMUNS :

Moyens de réalisation à négocier par le Bureau de Liaison auprès des bailleurs de fonds bi et multilatéraux, les gouvernements et organismes intéressés, avec l'appui d'une cellule opérationnelle, si nécessaire, et du Secrétariat Technique Permanent.

### COTISATION ANNUELLE :

Le principe et le montant d'une cotisation annuelle versée par les Organismes-membres seront envisagés lors de la deuxième Assemblée Générale du Réseau.



# DÉCLARATION D'ADHÉSION

En référence aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de Rio de Janéiro en Juin 1992, et la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement de Dublin en Janvier 1992, ainsi que de la Réunion Constitutive de Mai 1994 à Aix-les-Bains et de l'Assemblée Générale de Mars 1996 au Mexique, les membres du Réseau International des Organismes de Bassin déclarent appliquer, ou s'engager à appliquer, les modalités communes suivantes :

- organisation à l'échelle des bassins hydrographiques des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau visant à prévenir les risques naturels dangereux et catastrophiques, à satisfaire de façon rationnelle et équitable les différents usages pour un développement économique durable et à protéger et restaurer les milieux aquatiques,

- instauration de systèmes de financement des programmes pluriannuels d'aménagement, d'équipement et de protection sur la base du principe "utilisateur-pollueur-payeur", et de la notion de solidarité de bassin,
- mise en place de modalités de partenariats, associant à la programmation et à la gestion des organismes de bassin, les Autorités nationales, et éventuellement les institutions internationales compétentes, aux pouvoirs locaux, aux utilisateurs de l'eau, aux organisations non gouvernementales représentatives concernées,
- développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.

## PARTICIPATION AU RIOB

Les membres du Réseau International des Organismes de Bassin déclarent en outre approuver les dispositions de la **Charte d'organisation et de fonctionnement** du Réseau dans les termes adoptés par l'Assemblée Générale de Mars 1996 au Mexique. Ils s'engagent, dans la limite de leurs moyens, à poursuivre les objectifs du Réseau et à participer à ses pro-

jets communs ainsi qu'à faire connaître à chaque occasion ses activités, afin de développer une coopération élargie entre tous ses membres. En outre, à travers cette participation, chaque membre du Réseau s'engage à promouvoir l'intérêt de la gestion globale des ressources en eau par bassin hydrographique, par rapport aux approches sectorielles, et ainsi contribuer au développement de cette démarche dans le Monde.

Nom de l'Organisme Membre : .....

Nom et Fonction du Signataire Habilité : .....

Fait à.....le.....

# FRANCE (suite)

## "WATER" UN LOGICIEL PÉDAGOGIQUE DE SIMULATION FINANCIÈRE D'UN ORGANISME DE BASSIN

La France dispose d'un schéma institutionnel très performant pour la gestion de ses ressources en eau. La gestion intégrée par bassin hydrographique, plus communément désignée sous le vocable "**Système d'Agences de l'Eau**" a fait ses preuves depuis 30 ans.

**Il repose sur le principe d'une solidarité financière entre les usagers de l'eau dans le bassin, assise sur le principe "usagers-pollueurs-payeurs"**

L'élaboration d'un outil informatique, disponible pour la formation, permettant de simuler le fonctionnement financier d'une Agence de l'Eau sur un bassin, contribue à apporter des réponses aux questions suivantes :

**1 - Comment faire réellement jouer la solidarité financière ?**

**2 - Dans quelles limites ?**

Quelles charges devront supporter les différents usagers ?

**3 - Pour quels résultats ?** Quels investissements pour quels impacts sur l'environnement ?

L'OIEau a donc développé le

logiciel "**WATER**", acronyme de "Watershed Agency Tabulation of Economic Resources" en liaison avec l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), avec un double objectif : **le réalisme de la simulation et la clarté pédagogique.**

Par une démarche logique qui consiste à décrire le bassin concerné (usagers, rejets, prélèvements) et à définir un programme d'actions (objectifs de l'Agence, montant des redevances, modalités d'aides financières), le stagiaire en formation observe, en temps réel, l'impact des décisions (prises par un Comité de Bassin fictif) du point de vue environnemental, économique et financier, et ce sur une période de 15 ans.

**"Water" est désormais utilisé pour la formation pratique des fonctionnaires des pays qui mettent en place leur propre organisation de bassin.**

**Alain Bernard**  
Office International de l'Eau  
Fax : (33) 93 65 44 02



# RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE

## LE PLAN RHÔNE : POUR RETROUVER LE "FLEUVE-ROI"

Le Rhône, qui sur 850 km coule du Mont Saint-Gothard en Suisse à la Méditerranée près de Marseille, est un fleuve à usages multiples, ce qui lui fait perdre une partie de sa naturelle "vitalité".

Possédant le plus gros débit moyen des cours d'eau français (1.800 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure), il est fortement sollicité pour l'hydroélectricité (5% de la production française) et la navigation, responsables de nombreux aménagements.

Le Rhône est également dégradé sur une partie de son cours par les rejets polluants domestiques, industriels et agricoles. Ce qui n'empêche pas ses berges d'accueillir des milliers de baigneurs, pêcheurs et sportifs.

### Une volonté d'agir

Sous l'égide du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, les élus, usagers, administrations et associations de riverains ont la volonté commune de préserver le Rhône et de valoriser certains de ses milieux encore naturels.

Ils ont donc élaboré un programme d'études, dont les conclusions permettent de préparer un programme d'actions pour sauver le fleuve Rhône : **le Plan Rhône.**

### Un patrimoine à retrouver

Trois objectifs ambitieux ont été fixés pour aider le Rhône à re-

# ADOUR-GARONNE

## AIDE À LA DÉCISION STRATÉGIQUE DANS LE BASSIN DE LA CHARENTE

Les décisions relatives à la gestion des eaux par bassin versant, appuyées sur une large concertation des décideurs et utilisateurs locaux, ne peuvent être prises que si l'on met à la disposition de tous, les moyens permettant cette gestion participative, notamment en cas de crise.

**Le Bassin de la Charente** (10.000 km<sup>2</sup>), situé dans le grand Sud-Ouest de la France, **est confronté chaque été à un régime d'étiage sévère.** Or, l'activité économique y est forcément dépendante de la ressource en eau à tel point que les prélèvements sont équivalents aux débits naturels des cours d'eau dans de nombreux secteurs.



Une gestion optimale des ressources en eau s'avère dans ce cas absolument nécessaire.

**Un outil informatique a été développé** et mis en oeuvre avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour donner à tous les décideurs institutionnels, aux gestionnaires et usagers les moyens d'arrêter une stratégie concertée en utilisant les mêmes données. **C'est un outil convivial et simple d'utilisation qui permet de mieux gérer l'eau et d'anticiper partiellement les problèmes.** Il peut se définir par trois caractéristiques et quatre fonctions.

● **Caractéristiques** : aider à la prise de décision **en temps réel** grâce à des possibilités de dialogue de poste à poste entre décideurs.

### ● Fonctions :

**1. Constat** qui permet de connaître et de visualiser en temps réel l'état des ressources en eau du bassin (débits, niveau des nappes, remplissage des barrages, prélèvement, situation météo).

**2. Prévision à court terme** qui calcule l'évolution des débits à l'horizon de 15 jours.

**3. Prévision à moyen terme** qui permet de déceler le risque de défaillance de la ressource en eau et de son ampleur.

**4. Simulation** qui permet de jouer des scénarios pour le futur proche.

Intéressés par les possibilités de cet outil, d'autres organismes de gestion de bassins versants, prévoient de le mettre en oeuvre rapidement.

**Jean Pierre Poly**  
Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Fax : (33) 61 36 37 28

trouver son équilibre :

**1- Retrouver un fleuve vif et courant**, en réhabilitant les tronçons court-circuités et les "lônes" (bras intermittents), et en permettant le retour de certains poissons migrateurs, comme par exemple l'anguille jusqu'à Lyon et l'alose jusqu'au confluent avec l'Ardèche.

**2 - Atteindre une haute qualité écologique**, pour permettre les usages les plus nobles, comme l'alimentation en eau potable et la baignade sans risque, en réduisant les rejets polluants de toutes sortes, en particulier les rejets d'ammoniac et de toxiques.

**3 - Limiter les risques de pollution accidentelle**, par la prévention, en installant des dispositifs de sécurité dans les établissements à risque, et en prévenant les pollutions par temps de pluie.

Plusieurs milliards de francs seront consacrés à ce **Plan Rhône**, par les partenaires que sont les collectivités, les industriels, le monde agricole, les administrations et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. En visant l'an 2000, chacun espère pouvoir rendre au Rhône rapidement la qualité et les attraits qu'il n'aurait jamais dû perdre.

**Jean-Paul Chirouze**  
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse  
Fax : (33) 72 39 76 59

# ESPAGNE

## CONFEDERATION HYDROGRAPHIQUE DU GUADIANA

### PARTICIPATION DES USAGERS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DES EAUX

La sécheresse permanente d'une grande partie de la péninsule ibérique est due à la répartition inégale des ressources en eau dans l'espace et dans le temps. De ces deux caractéristiques (pénurie et insécurité) découlent deux nécessités incontournables : éviter les maladies par manque ou excès d'eau et garantir la disponibilité de celle-ci quand et où elle est demandée. De ce fait, les deux priorités ayant marqué la gestion ont été :

- de construire des ouvrages de régulation et de distribution des eaux,

- d'ordonner les différents usages et réglementer les relations entre usagers.

Du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, des normes ont été établies, avec des lois successives fondées sur quelques principes d'orientation maintenus au cours des années :

- l'eau n'est pas un bien privé,
- la gestion de l'utilisation de l'eau doit être collective et les

intéressés doivent participer à son exploitation,

- l'Etat est responsable de l'aménagement global des ressources en eau et de leur utilisation.

Il est évident que ces principes se sont formés et développés au cours du temps en fonction des idées politiques et sociales en vigueur à chaque époque, mais la complexité croissante de la gestion due à l'augmentation des demandes et à la dégradation de la qualité de l'eau a fait qu'une gestion partagée devenait plus appropriée.

La démocratie une fois instaurée en Espagne, l'application concrète de ces principes s'est cristallisée, dans le cadre géographique propre à chaque bassin hydrographique (gardant un schéma déjà ancien et viable) en un organisme (composé des pouvoirs publics et usagers) dont la tâche est de gérer les eaux et leur utilisation. Ces Organismes de Bassins "recrétés", car ils exis-

tent légalement depuis 70 ans, sont appelés "Confédérations Hydrographiques".

Ces Confédérations, depuis la promulgation en 1985 de la Loi sur l'Eau, sont composées d'organes :

- **exécutifs** : Conseil d'Administration et Président,

- **de gestion participative** : Assemblées d'usagers, commission de régulation des retenues, comités d'exploitation et de travaux publics,

- **de planification** : le Comité de Bassin.

Ces organes garantissent légalement la présence des usagers en nombre supérieur au tiers au Conseil d'Administration et dans le Comité de Bassin, en totalité dans l'Assemblée et en majorité dans les comités d'exploitation.

Le **Comité de Bassin** de chaque confédération comprend les usagers directs (distributeurs

d'eau, irrigants, industriels et producteurs d'énergie) avec une représentation proportionnelle à l'utilisation de l'eau, mais aussi les représentants d'autres usagers indirects (organisations professionnelles du secteur agricole et organisations écologistes).

Les procédures pour l'élection des représentants des différents groupes d'usagers sont caractérisées par une nomination en "cascade", du Comité d'exploitation au Comité de Bassin en passant par l'Assemblée des Usagers, leur permettant ainsi d'intervenir dans la planification des eaux afin de satisfaire les demandes et d'équilibrer et harmoniser le développement.

**Antonio José Alcaraz Calvo**  
*Confederación Hidrográfica Guadiana.*

**Fax : (34-924) 24 18 52**

# POLOGNE

## RZGW KATOWICE

### GESTION DE L'EAU EN HAUTE-SILÉSIE

#### Ressources en eau

La région de Haute-Silésie et Bielsko-Biala couvre une superficie totale de plus de 10.000 km<sup>2</sup> avec une population actuelle d'environ 5 millions d'habitants.

Les activités minières et industrielles très développées ont dégradé plus de 15 % de la zone. Les centres urbains sont dominés par les industries lourdes et les mines de charbon, avec 40.000 usines, fabriques et entreprises commerciales, dont 10 % sont des sources importantes de pollution. C'est la source la plus importante de matières premières pour l'économie polonaise, l'industrie lourde et la production d'électricité.

Le bassin de l'Oder couvre 3.450 km<sup>2</sup> et celui de la Vistule 7.130 km<sup>2</sup> avec une petite partie du bassin du Danube (24 km<sup>2</sup>).

L'écoulement annuel moyen atteint 96,5 m<sup>3</sup>/s (77,6 m<sup>3</sup>/s pour la Vistule et 18,9 m<sup>3</sup>/s pour l'Oder). Une étude a démontré que les fleuves étaient pollués sur 65 % de leur longueur, ne laissant que 20 % pour l'usage domestique et industriel.

Les ressources en eau souterraine atteignent 761,4 Mm<sup>3</sup>/an (ressources renouvelables) et

640,1 Mm<sup>3</sup>/an (ressources disponibles). Le bilan hydrologique des nappes est perturbé par les activités minières et l'accroissement de l'infiltration des précipitations et de l'eau des fleuves dans le sol. Par conséquent la qualité des eaux souterraines est mauvaise surtout dans les centres urbains et industriels.

#### Systemes d'alimentation en eau potable et d'assainissement

L'alimentation en eau potable des provinces de Katowice et Bielsko-Biala est constituée par un système réalisé dans les années 1970-80 à partir des rivières Mala Wisla, Sola, Skawa, Czarna Przemaza et Brynica et de réservoirs dont le principal est Goczalkowice avec une capacité de 164 Mm<sup>3</sup>. Ce système couvre environ 70 % de la demande en eau domestique, le reste provient des eaux souterraines. Toutes les activités concernant l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées (investissements, construction, fonctionnement et entretien) étaient gérées par une compagnie publique régionale qui

s'est scindée en plusieurs entreprises en 1991.

Actuellement les responsabilités sont réparties comme suit :

- **Dans la province de Katowice** : la Compagnie d'Alimentation en Eau de Haute Silésie (pour la production et l'alimentation globale) et 18 compagnies régionales d'alimentation en eau et d'assainissement (pour les municipalités, les industries et la collecte et traitement des eaux usées).

- **Dans la province de Bielsko-Biala** : la Compagnie AQUA S.A. (production et distribution de l'eau pour la ville de Bielsko-Biala et les villages avoisinants, et collecte et traitement des eaux usées) et 14 compagnies municipales d'eau potable et d'assainissement.

#### Les problèmes les plus importants de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est un processus complexe qui doit être intégré car les décisions doivent prendre en compte tous les aspects naturels du système des ressources en eau (eaux superficielles et souterraines), la

qualité (physico-chimique et biologique), son accessibilité, les transferts d'eau entre bassins, tous les secteurs de l'économie (production et distribution de l'eau, agriculture, énergie, navigation, pêche, loisirs), la protection de l'environnement, les aspects sociaux, législatifs et institutionnels au niveau national, et la hiérarchie des objectifs, du niveau national au local.

A cette fin, le système de gestion s'appuyant sur des unités naturelles (bassin hydrographique), un personnel hautement qualifié et des comités de supervision dont les membres sont élus par le gouvernement, les autorités locales et les usagers, semble le plus efficace.

**Franciszek Tomiczek**  
*RZGW de Katowice*  
**Fax : (48-32) 599 642**

# RZGW VARSOVIE

## Activités

Les principales activités de l'Agence de Varsovie consistent à :

- définir les conditions d'utilisation des eaux du bassin de la Moyenne Vistule, et avant tout à identifier les besoins actuels et les dangers pour l'environnement (SDAGE et SA-GE),

- déterminer les conditions d'utilisation des eaux et établir le diagnostic de l'état actuel et des problèmes de la gestion d'eau, du bilan hydro-économique (qualité et quantité des ressources en eau des différents bassins),

- collecter des données sur la gestion des ressources en eau et les stocker dans la banque régionale des données,

- donner son avis sur les projets et les localisations de constructions pouvant influencer la gestion de l'eau du bassin, et sur les demandes d'aides auprès du Fonds National de la Gestion d'Eau et de la Protection de l'Environnement pour la construction ou à la modernisation des installations, et déterminer une liste de priorités.

Pour accomplir ces tâches, le territoire de l'Agence de Varsovie a été divisé en 23 unités comprenant les bassins ou parties des bassins des affluents importants et des systèmes aquifères locaux.

Les données sont constamment actualisées : on collecte les informations sur les usagers, les sources de pollution, les stations d'épuration et prises d'eau de surface ou souterraine.

La **banque de données** ainsi créée est surtout importante pour les Départements de la Protection de l'Environnement des Voïvodies, comme futur registre informatique des licences d'utilisation de l'eau permettant leur contrôle. Elle renferme l'inventaire de tous les ouvrages en construction sur le territoire du bassin. Les informations concernant

le montant des redevances pour l'utilisation des eaux et pour le rejet des eaux usées versées au Fonds pour la Protection de l'Environnement auprès des Voïvodies sont également collectées.

## Le Comité de bassin

Le 16 février 1993, l'Agence de Varsovie a créé le **Comité Provisoire de la Gestion d'Eau du Bassin de la Moyenne Vistule**. Ce Comité est composé de 66 membres représentant en parties égales les communautés locales, l'administration des voïvodies et les usagers.

Les travaux du Comité sont présidés par un Bureau composé de 6 personnes. Le Comité a utilisé le modèle français pour son organisation.

Les membres du Comité travaillent en quatre commissions thématiques :

- **planification** (ressources en eau du point de vue quantité et qualité, les inondations et la sécheresse),

- **financement des ouvrages** (crédits, redevances, aides et taxes pour l'eau et pour les égouts),

- **données** pour le bilan hydro-économique, conditions d'utilisation de l'eau,

- **éducation écologique**, tourisme et relations publiques.

Après l'entrée en vigueur de la **nouvelle Loi sur l'Eau** en cours d'examen par la Diète, les Agences deviendront autonomes grâce aux moyens financiers provenant des redevances. Le Comité définira alors des directives, tandis que l'Agence aura le rôle exécutif. Les décisions du Comité, Parlement de l'Eau, seront décisives pour les travaux de l'Agence de Bassin.

L'Agence de Varsovie s'occupe également de la protection contre les crues.

## Jumelage avec l'Agence de l'Eau française "Adour-Garonne"

L'Agence de Varsovie entretient des relations directes avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en France. Les premiers contacts ont été noués en 1992, lors de la participation de Polonais à un stage en France organisé par l'Office International de l'Eau.

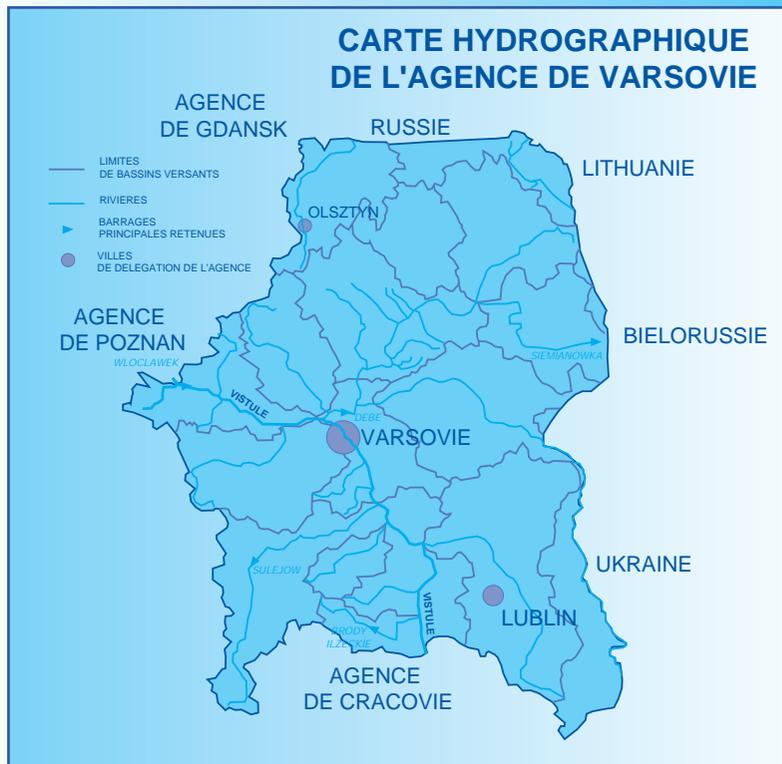
Après leur retour en Pologne, les participants ont profité des expériences des spécialistes français. Pour établir le Règlement d'Organisation du Comité Provisoire de la Gestion de l'Eau du Bassin de la Moyenne Vistule, la direction de l'Agence de Varsovie a pris en compte les Règlements d'Organisation du Comité de Bassin et du Conseil

d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Une délégation des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a pu visiter l'Agence de Varsovie entre le 11 et le 16 mai 1993. La délégation française a pris connaissance de l'activité de l'Agence de Varsovie, ses membres ont pu visiter quelques lieux importants : notamment les prises d'eau à Varsovie - "Gruba Kaska", le réseau de Wieliszew, et la station d'épuration "Czajka".

Un **Protocole de jumelage** entre les deux Agences de l'Eau et entre les deux "Parlements de l'Eau", Comités de Bassin, a été signé à cette occasion.

**Andrzej Badowski**  
Agence de l'Eau de Varsovie  
Tél/fax : (48-22) 46 61 97



# RZGW CRACOVIE

## LES PERTES EN EAU DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Etant donné les problèmes spécifiques d'utilisation de l'eau dans le bassin de la Haute Vistule et la complexité des questions qui y sont liées, **un des thèmes prioritaires d'intervention concerne l'analyse des fuites et des pertes en eau dans les réseaux de distribution, et la mise en place d'un système de contrôle**. En 1992, un système a été conçu par l'Institut de Gestion Communale et d'Aménagement de Cracovie (IGCAC) et les RZGW de Cracovie et de Katowice ont signé une convention avec une dizaine de grandes entreprises de distribution d'eau du bassin de la Haute Vistule.

Le fonctionnement du système repose sur une voiture-laboratoire, utilisée par le Département Régional de Diagnostic (DRD) de l'IGCAC et sur un équipement de diagnostic

portable loué par la RZGW de Cracovie aux services d'eau et d'assainissement et financé sur crédit de la Banque Mondiale.

Le problème des pertes en eau suscite l'intérêt croissant des entreprises. Le nombre d'études commandées croît également, cependant, plus lentement que prévu : l'une des raisons tient à la part peu importante des redevances perçues pour l'utilisation de l'eau dans les coûts de production, l'autre à la réticence à déclarer les pertes en eau. Toutefois, pour les entreprises, il est de plus en plus difficile de convaincre les Autorités locales d'augmenter les redevances pour les usagers, sans présenter des études détaillées de la consommation d'eau. Le taux de pertes en eau dans la zone d'acti-

té de la RZGW de Cracovie s'élève à 18% en moyenne, mais dans certains systèmes de distribution les pertes s'élèvent à 70%.

En 1993, la RZGW de Cracovie, souhaitant sensibiliser le plus grand nombre d'usagers aux problèmes d'économie d'eau, a proposé aux 114 entreprises d'alimentation en eau desservant les grandes villes situées dans sa zone d'activité, et des communes rurales choisies, de bénéficier de ces prestations techniques et de cette expérience. Cette proposition a été accompagnée d'une enquête. La RZGW de Cracovie a reçu les formulaires d'enquête remplis et sur la base des données reçues, a établi des "cartes aquatiques" des villes du bassin de la Vistule de Malopolska. A l'issue de ces démarches et grâce à la coopération de l'Office International de l'Eau, la **RZGW de Cracovie a élaboré une plaquette "Gestion de l'Eau des villes du Bassin de la Vistule de Malopolska"** qui a été diffusée aux Inspecteurs Régionaux de la

Protection de l'Environnement et aux maires de toutes les villes concernées.

Pour la période 1995-97, les entreprises d'alimentation en eau desservant les villes suivantes : Bedzin, Bielsko-Biala, Bytom, Jaslo, Kielce, Cracovie, Nowy Targ, Przemysl, Rzeszów, Tarnobrzeg, Tarnowskie Góry, Zabrze, Dabrowa Górnicza, Sosnowiec et Szczawnica ont signé la convention. La RZGW de Cracovie élabore une convention de coopération avec les services d'eau desservant des communes rurales, situées dans les zones nécessitant une protection particulière.

Ces entreprises peuvent louer l'équipement spécialisé de diagnostic, devenant ainsi bénéficiaires des prestations du DRD, et ont la possibilité de participer à des séminaires de formation.

**Tomasz Walczykiewicz**  
RZGW de Cracovie  
Fax : (48-12) 212 909

## RZGW WROCLAW CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Une conférence sur les problèmes d'épuration des eaux usées dans le bassin de l'Oder a été organisée à Wroclaw, les 1er et 2 juin 1995, par la RZGW en collaboration avec le Centre Scientifique et Technique local et des administrations gouvernementales. L'organisation de cette conférence à Wroclaw était justifiée par l'annonce, faite par le Ministre de la Protection de l'Environnement, des Ressources Naturelles et des Forêts, au Parlement le 18 janvier, de la prochaine signature d'un accord par la Pologne, l'Allemagne, la République Tchèque et l'Union Européenne relatif à la **création d'une Commission Internationale pour la Protection de l'Oder contre les pollutions.**

Cette conférence est la première d'une série de rencontres annuelles sur le thème de la protection des eaux et l'épuration des eaux usées dans le Bassin de l'Oder. Celles-ci seront organisées avec la collaboration des autorités régionales de l'eau, les milieux scientifiques, les services gouvernementaux et des organisations non-gouvernementales et professionnelles. Le but des organisateurs est de les transformer en conférences internationales en y associant des représentants des Pays membres de la Commission Internationale pour la Protection de l'Oder.

Parmi les principales conclusions, il faut retenir :

- la nécessité d'améliorer les réglementations sur la qualité des eaux usées rejetées dans le milieu naturel,
- l'intérêt d'un certificat, donné par des agents gouvernementaux après examen et évaluation du bon fonctionnement et entretien des stations d'épuration,
- l'opportunité de créer une équipe de spécialistes au sein de l'Institut pour la Protection de l'Environnement qui examinerait la fiabilité des équipements utilisés dans les stations d'épuration,
- la modification du contenu des permis d'exploitation des eaux en période d'étiage afin d'intensifier l'épuration des eaux usées par des procédés chimiques en complément des procédés biologiques, et de favoriser l'utilisation des eaux usées traitées pour l'agriculture.

**Andrzej Nalberczynski**  
RZGW de Wroclaw  
Fax : (48-71) 221 339

## Programme intégré de formation dans le secteur de l'eau

L'origine du projet a été la demande du Ministère de l'Eau, des Forêts et de la Protection de l'Environnement et de la Régie Autonome "Apele Romane" d'appuyer leur effort pour développer un centre national pour la formation dans le domaine de la gestion de l'eau.

L'idée a été discutée avec des experts français de l'OIEau, des représentants de l'Unité de Coordination du Programme Danube, le bureau local du PNUD à Bucarest et les différents acteurs roumains du secteur de l'eau.

**Le 13 octobre 1995 a été constitué le Groupe National d'Action pour l'Education dans le Secteur de l'Eau (GANESA),** où sont représentés les principaux acteurs du secteur de l'eau : ministères, organismes nationaux, instituts d'enseignement et de recherche et organismes non-gouvernementaux.

La raison pour la création de GANESA est l'utilisation optimale des ressources et d'expertises dispersées dans différentes organisations et sur le territoire de la Roumanie. Ses principales tâches sont :

- l'élaboration de la Stratégie Opérationnelle pour la Formation basée sur la Stratégie Nationale dans le domaine de la gestion de l'eau,
- l'élaboration de la Description du Secteur de l'Eau (activités, institutions, tâches spécifiques),
- l'évaluation des capacités de formation par secteur,
- l'évaluation du besoin en formation pour les différents acteurs du secteur de l'eau.

Apele Romane est à la fois coordinateur du projet et point focal, et assure avec Urbana Ingénierie SA le secrétariat de GANESA.

Une information permanente est réalisée par Apele Romane auprès des bailleurs de fonds sur le développement et l'évolution du projet.

**La dimension internationale du projet est importante :** c'est un sous-projet pilote pour la formation intégrée dans le secteur de l'eau, dans le cadre du Programme Danube. Plusieurs activités d'évaluation de la situation ont été financées par le Programme de Développement Institutionnel du Programme Danube :

- une mission d'information des responsables roumains de l'eau dans les différents centres de formation en France et au Pays-Bas,
- une mission conjointe d'experts français et hollandais pour l'évaluation préliminaire des ressources en formation, facilités, etc. en vue d'une utilisation intégrée, et des

missions individuelles des deux experts en septembre et octobre,

- l'organisation conjointement avec la Banque Mondiale d'une action pilote, atelier de 10 jours de formation, en décembre, pour le personnel de 6 stations de traitement des eaux et de 6 stations d'épuration (6 municipalités) et d'inspecteurs de la qualité de l'eau de Apele Romane (6 filiales territoriales). L'atelier a bénéficié de la présence de formateurs roumains et étrangers.

Le 18 décembre, a eu lieu une réunion de GANESA : les deux points importants de l'ordre du jour ont été l'analyse de l'action pilote et l'identification de l'approche du projet.

L'action pilote a été considérée comme un succès et la décision a été prise d'approfondir ce sous-secteur.

Le GANESA a souhaité que ce type d'activité intégrée de formation soit réalisé également pour les autres sous-secteurs de l'eau.

**Gentiana Serbu**  
Apele Romane R A  
Fax : (40-1) 312 21 74  
**Richard Holland**  
Unité de Coordination du Programme Danube  
Fax (43-1) 2134 5836/37

## Planification de la gestion de l'eau

Le 28 décembre 1995, a été adoptée la Stratégie Nationale de gestion des eaux, des forêts et de l'environnement jusqu'en l'an 2020. Cette stratégie sera appliquée en conformité avec le Schéma Directeur au niveau de chaque bassin par 12 filiales territoriales de la Régie Autonome des Eaux "APELE ROMANE".

Les premiers Schémas d'Aménagement connus sous le nom de Schémas Directeurs d'Aménagement des Eaux ont été élaborés en Roumanie en 1954.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement des Bassins Hydrographiques (SDABH) ont été élaborés par un bureau d'étude Aquaproject SA à l'initiative du Ministère de l'Eau, des Forêts et de la Protection de l'Environnement. Apele Romane est impliquée dans toutes les phases d'élaboration des SDABH et chargée de leur mise en application et suivi.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Bassins Versants en Roumanie doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs avant 2020 :

- la réévaluation des ressources en eau superficielles et souterraines dans les bassins versants,
- la connaissance de l'état de la qualité des ressources en eau et l'identification des sources de pollution compte tenu des changements survenus dans la production industrielle et agricole,

- l'identification des zones, des communes et des terrains agricoles qui ont besoin de protection contre les crues,
- l'évaluation du potentiel hydro-énergétique des rivières susceptible d'être utilisé à l'avenir,
- l'identification des voies de transport fluvial qui pourraient être aménagées dans les différents bassins versants,
- une proposition pour la réalisation de travaux, installations et aménagements pour la gestion de l'eau, en vue d'une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

## Coopération franco-roumaine pour la prévision Wet l'alerte de crues

Ce thème a fait l'objet d'un premier financement du Ministère français des Affaires Etrangères sur le budget 95, ce qui a permis l'engagement du projet avec APELE ROMANE et l'organisation d'une mission française (Direction de l'Eau et OIEau) de préfiguration en Roumanie du 19 au 23 novembre dernier qui a pu mieux cerner les problèmes qui se posent au niveau de la filiale d'APELE ROMANE à BACAU, choisie comme zone pilote, et les attentes de la partie roumaine.

La principale préoccupation concerne la prévision de crues rapides en zone montagneuse, nécessitant :

- **une analyse critique du réseau de mesure** pour ajuster la position des stations en tenant compte de leur représentativité et de la fiabilité des transmissions,
- **la mise en place d'un réseau de stations hydrologiques avec transmission automatique** à un central de traitement permettant une visualisation en temps réel des phénomènes,
- **l'élaboration d'un modèle de prévision des crues rapides** sur un petit bassin montagneux,
- **une étude de l'intérêt de l'utilisation d'un radar** pour une prévision plus en amont à partir des prévisions météorologiques et des essais de modélisation radar-débit,
- **la mise à jour et l'informatisation des cartes de zones inondables,**
- **des séminaires** destinés aux élus pour les sensibiliser au phénomène de crues et les informer sur leur rôle et leurs moyens en matière de prévention et d'alerte.

Les diverses mesures proposées seront testées sur la rivière TROTUS, dont le bassin couvre 4.500 km<sup>2</sup>.

**Gentiana Serbu**  
Apele Romane R A  
Fax : (40-1) 312 21 74

# UKRAINE

## AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DANS LE SUD DU BASSIN DU FLEUVE BUG

Le changement de système économique en Ukraine a rendu possible l'amélioration du contrôle de la qualité des eaux, sur la base d'une approche par bassin versant et à l'aide de nouvelles sources d'investissements pour les activités de protection.

La France, qui ressemble à l'Ukraine du point de vue du territoire et de la population, a déjà 30 ans d'expérience dans le fonctionnement des Agences de Bassin pour la gestion des systèmes fluviaux. Au vu de cette expérience, **des travaux sont actuellement en cours en Ukraine pour la création d'un système de contrôle de la qualité des eaux dans le bassin sud du fleuve Bug**, à l'aide d'investissements de l'Etat mais aussi avec des fonds provenant de sources locales.

Ce bassin est entièrement situé en Ukraine et comprend les districts de Khmel'nitskiy, Vinnitsa, Cherkassy, Kirovograd et Nikolayev et une partie des districts d'Odessa et Kiev. Sa superficie couvre 63.700 km<sup>2</sup> (environ 10 % du territoire ukrainien). La longueur du fleuve est de 857 km. La population du bassin atteint 5 millions de personnes. La région est très industrialisée (chantiers navals, industries agro-alimentaires, industries légères, stations hydro-électriques, agriculture).

La nouvelle organisation de bassin du fleuve Bug sera composée de deux entités : **le Comité de Bassin et l'Agence de Bassin** pour le contrôle de la qualité de l'eau :

● **Le Comité de Bassin** définira la stratégie et la politique d'utilisation de l'eau, arbitrera les conflits d'usage, adoptera les normes, coordonnera les décisions des administrations des districts et régions concernant l'utilisation de l'eau.

● **L'Agence de Bassin** sera un organisme exécutif. Elle mettra en oeuvre les plans et les mesures de protection de l'eau et financera les actions approuvées par le comité. Les fonds de l'Agence proviendront de redevances sur les captages pour usages municipaux, industriels et agricoles, et sur le rejet d'effluents, ainsi que des fonds de l'Etat et des administrations locales, et des donations de particuliers.

Actuellement, les travaux visent à harmoniser la réglementation de l'Agence de Bassin avec celles des administrations, et à organiser ses structures et ses mécanismes financiers.

**Dr. Anatoly Tchakov**  
Ministère de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité Nucléaire - Kiev  
Fax (7-44) 229 83 83

# RUSSIE

## PROJET PILOTE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DE LA TOM

Le bassin de la rivière TOM est situé au sud de la Sibirie Occidentale et fait partie du bassin versant de l'Ob, qui se jette dans la mer de Kara dans l'Océan Glacial Arctique.

La rivière TOM atteint 827 km et la superficie du bassin versant est de 62.000 km<sup>2</sup>.

La plus grande partie du bassin (90%) appartient aux régions de Kemerovo et Tomsk avec une population d'environ 3 millions d'habitants.

Le bassin de la rivière TOM est une région importante pour la protection de l'environnement étant donné la forte concentration de gisements naturels, l'exploitation intense de ces ressources, le développement des industries chimiques, métallurgiques, mécaniques, énergétiques et la demande croissante en eau pour la population et l'industrie.

A l'heure actuelle l'augmentation de la demande a entraîné la pollution des ressources souterraines et superficielles.

Dans cette région, le problème de la santé de la population est grave car elle est liée à la consommation d'eau potable de mauvaise qualité.

## Organisation de nouvelles structures de gestion des ressources en eau

Le ROSKOMVOD (Comité Fédéral de l'Eau) et les Administrations des régions de Kemerovo et de Tomsk ont signé, en 1993, un accord de coopération dans le domaine de la gestion des ressources en eau avec le Ministère Français de l'Environnement afin de mettre en place **l'Agence du Bassin pilote de la rivière TOM**.

Fin 1994, la Direction Exécutive de l'Aménagement de la Rivière TOM a été créée selon le modèle français et destinée à devenir ultérieurement une Agence de Bassin.

Au mois de novembre 1994, le Comité de Bassin de la rivière TOM a rassemblé des représentants des deux régions, du Roskomvod et des spécialistes français. La première réunion a entériné la composition du comité de bassin, et de l'organe exécutif ainsi que les actions prioritaires pour la protection des eaux du bassin.

Deux groupes de spécialistes du Roskomvod et des régions de Kemerovo et de Tomsk ont suivi un stage en France afin d'étudier l'expérience française. Les participants ont beaucoup apprécié l'organisation, les conférences, les études et le travail des Agences de l'Eau et de l'Office International de l'Eau.

## Elaboration du programme du bassin de la Tom

La Direction Exécutive de la rivière TOM a préparé un projet de programme fédéral d'amélioration de la situation écologique et hydraulique dans le bassin qui prévoit :

- la reconstruction et la construction de stations d'épuration des eaux usées,
- une alimentation en eau potable de meilleure qualité,
- l'aménagement de zones de protection et l'assainissement des lits des rivières,
- l'élaboration de mécanismes institutionnels et environnementaux pour le contrôle de l'utilisation de l'eau et la protection des ressources en eau.

En outre, dans le cadre du programme "TACIS" de la Communauté Européenne, s'est organisé l'appui technique aux grandes villes du bassin.

Les investisseurs régionaux et les industriels auront un rôle important à jouer dans la réalisation du programme prioritaire, mais pour diminuer les délais de réalisation des actions, il nous semble nécessaire d'attirer les investisseurs étrangers.

**P. Soukhov**  
Direction Exécutive du Bassin de la Tom  
Fax : (7-3842) 25.92.54

# MEDITERRANEE

## MAROC

### PROJET DE LOI SUR L'EAU

Les textes essentiels relatifs à l'eau remontent aux premières décennies du XXe siècle. Ils ont été élaborés en fonction des besoins et des circonstances, de telle façon que la législation marocaine actuelle relative à l'eau se présente sous forme d'un ensemble de textes épars, mis à jour par étapes à des dates diffuses. Cette législation n'est plus adaptée à l'organisation moderne du pays.

C'est pourquoi **la refonte de la législation des eaux et son unification en une seule loi, la Loi sur l'Eau, s'avère nécessaire**. Celle-ci devrait constituer la base légale de la politique de l'eau du pays et fixer les objectifs suivants :

● **une planification cohérente et souple** de l'utilisation des ressources en eau, tant à l'échelon du bassin hydrographique qu'à l'échelon national,

● **une mobilisation optimale et une gestion rationnelle** de toutes les ressources en eau en tenant compte des ordres de priorité fixés par **le plan national des eaux**,

● **une gestion des ressources en eau dans le cadre d'une unité géographique, le bassin hydrographique**, qui constitue une innovation capitale permettant de concevoir et mettre en oeuvre une gestion décentralisée de l'eau,

● **une protection et une conservation quantitative et qualitative du domaine public hydraulique dans son ensemble**,

● **une administration adéquate** de l'eau permettant d'aider à la conception de l'utilisation et au contrôle des opérations, en associant les pouvoirs publics et les usagers à toute prise de décision relative à l'eau.

Pour atteindre ces objectifs et renforcer le cadre institutionnel existant en matière de gestion de l'eau, le Projet de Loi sur l'Eau en cours d'élaboration prévoit de créer des Agences de Bassin, établissements publics dotés d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, ayant pour mission d'évaluer, de planifier et de gérer les ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques. Ces Agences pourront accorder des prêts, aides et subventions à toute personne engageant des investissements d'aménagement ou de préservation des ressources en eau. Leurs moyens seraient constitués des **redevances** recouvrées auprès des usagers et utilisateurs de l'eau, des emprunts, des subventions, des dons.

**(Extrait du "Projet de Loi sur l'Eau" paru au bulletin officiel du 20 septembre 1995 du Royaume du Maroc)**

## MÉDITERRANÉE (SUITE)

# TURQUIE

## SÉMINAIRE FRANCO-TURC

Le premier séminaire franco-turc sur la gestion des eaux par bassin hydrographique s'est tenu à Ankara les 4, 5 et 6 septembre 1995 à l'initiative conjointe des deux Ministères de l'Environnement français et turc.

Ce séminaire a été un succès ; il a réuni une centaine de participants représentant 28 organismes turcs concernés.

Il a permis un large échange d'expériences très complet sur les politiques mises en place dans les deux pays pour assurer la gestion des ressources en eau sous leurs différents aspects institutionnel, administratif, technique et financier, notamment en ce qui concerne l'organisation au niveau des bassins hydrographiques, les services municipaux et la protection du littoral.

Ces travaux ont permis de dégager les axes principaux d'un programme pluriannuel de coopération franco-turque sur ce thème de la gestion des ressources en eaux continentales. Les actions envisagées se situaient :

- au niveau central, dans la perspective d'un appui, à l'élabo-

ration d'un projet de loi à déposer par le Ministère turc de l'Environnement et à la création d'une **Banque Nationale de Données sur les Ressources en Eau**,

- au niveau d'un bassin versant expérimental où serait lancé un projet pilote d'organisation adaptée de gestion intégrée des ressources. Ce bassin sera choisi par les autorités turques, vraisemblablement en zone méditerranéenne, afin de servir d'exemple et de moteur pour l'ensemble des pays méditerranéens intéressés.

Une délégation turque de haut niveau devrait se rendre en France au cours du 1er semestre 1996 afin de rencontrer les responsables du Ministère de l'Environnement, des Agences de l'Eau, de l'OIEau, de municipalités, d'industries et organismes collectifs d'irrigation.

**Nesrin Algan**  
Ministry of Environment  
Fax : (90-312) 285 37 39

# JOURDAIN-YARMOUK

Un article sur l'Etablissement d'une législation pour le système Jourdain-Yarmouk - Leçons d'autres bassins internationaux de Nurit Kliot est paru dans la revue "Transboundary Resources Report", édition du printemps 1995. Cet article vise à présenter

les législations possibles pour le bassin en se fondant sur d'autres accords et traités concernant des bassins internationaux où des conflits se sont déclarés.

*Transboundary Resource Report CIRT - Université du Nouveau Mexique - USA*

# ALGERIE

## PROJET "PROTECTION DE LA MITIDJA CONTRE LA POLLUTION"

Ce projet, dirigé par l'ANRH (Ministère algérien de l'Équipement) et financé par le Ministère français des Affaires Étrangères, vise à mettre en oeuvre un **programme de surveillance et de protection des eaux de la plaine de la Mitidja qui alimentent la ville d'Alger**.

La convention initiale prévoit les lignes d'action suivantes : organisation des réseaux de mesure, surveillance de la qualité des oueds, définition d'un protocole de surveillance de la qualité des eaux du barrage alimentant Alger sous l'angle de l'eutrophisation, optimisation du réseau de surveillance de la qualité des aquifères souterrains et élaboration d'un document d'orientation pour la gestion de la Mitidja : objectif de qualité.

L'Office International de l'Eau est chargé de la coordination, pour la partie française, de l'ensemble de ce programme d'actions réalisées conjointement par la SAGEP, les Universités de Toulouse et de Limoges et GEO-LAB qui conjuguent leurs expertises complémentaires pour apporter aux Autorités Algériennes la meilleure réponse appropriée à leurs besoins.

**Abdelmaggid Demmak**  
ANRH  
Fax : (213-2) 56 05 64

## PROJET AQUADOC-INTER CENTRE DOCUMENTAIRE RELAIS NATIONAL

PAYS : .....  
ORGANISME : .....  
ADRESSE : .....  
BOITE POSTALE : .....  
VILLE : ..... PAYS : .....  
TÉL. : ..... FAX : .....  
DIRECTEUR : .....  
NOM : ..... PRÉNOM : .....  
RESPONSABLES DU PROJET AQUADOC-INTER : .....  
NOM : ..... PRÉNOM : .....  
NOM : ..... PRÉNOM : .....

**Fiche à retourner au :**  
**Secrétariat Technique Permanent**  
**Office International de l'Eau**  
**21, Rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE**  
**FAX : 33 (1) 40 08 01 45**



# La lettre du réseau

**Secrétariat :**  
Office International de l'Eau  
21, rue de Madrid  
75008 PARIS - FRANCE  
Tél. : 33 / (1) 44 90 88 60  
Fax : 33 / (1) 40 08 01 45

La "Lettre du Réseau"  
est éditée avec le soutien  
des Agences de l'Eau



Agences de l'Eau

N° ISSN : 1265-4027

Directeur de publication  
J.F. DONZIER  
Rédacteur en chef  
J.F. TALEC  
Secrétaire de rédaction  
G. SINE  
Maquette  
Eau et Développement international  
ESTER - Technopole  
87069 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Impression  
Chastanet Imprimeur - LIMOGES